

choisir

revue culturelle
n° 638 – février 2013



Humour
ou offense ?



Jésus revient

*Je viens de lire sur un mur
une chose étonnante.
Quelqu'un avait écrit :
« Jésus revient. »
C'était écrit en toutes lettres :
« Jésus revient ! »
Vous vous rendez compte
Jésus !
C'est important !
Jésus !
C'est le ciel !
Et les gens passaient à côté... indifférents :
- Tiens ! Jésus revient ?
Il y en a même qui faisaient
des réflexions désobligeantes :
- Eh bien, il a mis du temps !
Et, pourtant,
si c'était vrai ?
Si Jésus revenait ?
Ce serait merveilleux !
(...)*

Raymond Devos

In « Matière à rire » (Olivier Urban 1991)



choisir

n° 638 - février 2013

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Direction

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Jacqueline Huppi, assistante de rédaction
Stjepan Kusar, collaborateur

tél. 022 827 46 75

fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.

Bruno Fuglistaller s.j.

Joseph Hug s.j.

Jean-Bernard Livio s.j.

Luc Ruedin s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Axelle Dos Ghali

Stjepan Kusar

Abonnements

1 an : FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-

CCP : 12-413-1 «choisir»

Pour l'étranger : FS 100.-

par avion : FS 105.-

Prix au numéro : FS 9.-

choisir = ISSN 0009-4994

Internet : www.choisir.ch

Illustrations

Couverture : Philippe Lissac/GODONG

p. 10 : CPP/CIRIC

p. 20 : Charlotte Moreau

p. 23 : JJK photos

p. 27 : Fred de Noyelle/GODONG

p. 29 : Michel Gomes

p. 33 : Silvia Härr

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial	2
Le temps de signer... <i>par Lucienne Bittar</i>	
Spiritualité	8
Désir du désir du désir... <i>par Etienne Perrot</i>	
Portrait	9
Carlo Maria Martini. Homme de la Parole et de l'Eglise <i>par GianPaolo Salvini</i>	
Histoire	14
Origène. Homme d'Eglise en période de mutation <i>par Attila Jakab</i>	
Société	18
Le blasphème. Les limites de la liberté <i>par Pierre de Charentenay</i>	
Société	22
Offenses religieuses. Eclairage juridique <i>par Philippe Gardaz</i>	
Société	25
Des risques ambivalents. Les lois contre la diffamation religieuse <i>par Thierry Schelling</i>	
Cinéma	29
Expérimentations <i>par Patrick Bittar</i>	
Performance	31
L'art du mixage <i>par Tuana Gökçim Toksöz</i>	
Lettres	32
Silvia Härr. Mention sublime. <i>Un entretien entre Silvia Härr et Sylvain Thévoz</i>	
Livres ouverts	35
Anthropologie et christologie <i>par Denis Müller</i>	
Livres ouverts	36
Dialogue interreligieux <i>par Thierry Schelling</i>	
Chronique	44
Grandir <i>par Gladys Théodoloz</i>	

Le temps de signer...

L'Alliance pour le dimanche a lancé un référendum contre la révision de la Loi sur le travail qui permettra aux magasins de certaines stations-services d'ouvrir 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Parmi les organisations membres de l'Alliance, des partis politiques d'obédience chrétienne ou de gauche, des syndicats, des Eglises ou des organisations d'Eglises, dont la Commission Justice et Paix de Suisse. En toile de fond de leur opposition à la libéralisation de la loi : la protection des travailleurs et le souhait de préserver le dimanche comme jour férié.¹ « L'attaque » peut sembler mineure : quelques shops par-ci par-là, ouverts la nuit et le dimanche. Elle est bien plus sérieuse en réalité car, comme le soulignent les référendaires, elle ouvre la voie à d'autres extensions du temps légal imposable aux travailleurs, à d'autres « assouplissements » de la Loi sur le travail. Rappelons que celle-ci frappe d'une interdiction générale le travail de nuit et le travail dominical.

Sans vouloir minimiser l'importance de la défense des droits des travailleurs, c'est à un débat encore plus fondamental, d'ordre philosophique, que nous sommes conviés. En signant le référendum, nous sommes appelés à manifester notre résistance aux avancées d'une société entièrement tournée vers le faire et l'avoir (la productivité et la consommation), et à militer pour une société qui laisse encore de la place à l'être et à la réflexion.

J'ai passé dernièrement quelques jours à New York. Abandonnant tous mes a priori sur le tarmac de Newark, je me suis laissé emporter par la joie d'être là, à trotter dans les avenues de Manhattan, si familières grâce aux films américains visionnés. Les écrans publicitaires géants et lumineux de Times Square, les magasins de trois étages uniquement consacrés aux bonbons, les mythologiques taxis jaunes... Avec une facilité déconcertante, je me suis retrouvée happée par le rythme effréné des passants, par la fièvre consumériste, par un sentiment de puissance induit par le gigantisme des buildings. Manhattan, Hong Kong, Singapour, Dubaï, toutes les mégalopoles sont construites sur une même base (une parmi d'autres) : une soif de grandeur, traduite dans une architecture toute en vertigineuse hauteur. Le trio infernal des temps modernes - puissance, richesse, vitesse - s'en donne à cœur joie dans ces villes.

Puis une idée ne m'a plus quittée. Comment font les New-yorkais, les Hongkongais et les autres, pour se ressourcer, se recentrer dans une ville où il n'y a pas de moments de calme collectifs, et donc « imposés » ? pour trouver le temps de faire silence, de prendre du recul, de réfléchir ? A force de chercher les meilleurs moyens de planifier nos journées, le risque n'est-il pas majeur de se transformer en gestionnaires obnubilés par l'idée de contrôler au mieux le déroulement du temps pour le rentabiliser au maximum ? de laisser sa part créative s'atrophier et de s'éloigner de toute recherche spirituelle ? Comment être disponible à l'Appel lorsque l'on cherche à tout prévoir ? Comment même l'entendre, dans le bruit perpétuel ? Pire, peut-on encore le désirer ? Pris dans des affaires urgentes, en ressent-on seulement encore le besoin ? N'est-ce pas là l'aliénation majeure, l'ultime danger qui nous guette tous si on n'y prend garde : ne plus même avoir le désir du désir du désir...² L'homme devenant esclave de la machine à accélérer et à compresser le temps qu'il a lui-même créée, perdant toute possibilité de mise en perspective.

Dans ce contexte, freiner la marche de cette machine devient un acte de résistance féconde, un rappel de la dignité humaine. C'est ainsi que prend toute sa valeur un simple paraphe au bas du référendum de l'Alliance pour le dimanche.

Lucienne Bittar

1 • L'initiative parlementaire de Christian Lüscher (PRL/GE) a été approuvée par le Conseil fédéral le 9 janvier 2013. Pour plus de détails sur son contenu, voir le *Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national*, sur www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2011/20112300.html. A lire aussi le document de travail élaboré en 2005 déjà par la **Conférences des évêques suisses** et la **Fédération des Eglises protestantes de Suisse**, *Protégeons notre dimanche, resserrons les liens de notre communauté*, Berne 2005, 11 p., disponible sur www.juspax.ch. Et pour signer le référendum : <http://alliance-dimanche.ch>.

2 • Cf. **Etienne Perrot**, à la p. 8 de ce numéro.

■ Info

Nourriture contre reboisement

Les forêts sèches du sud de Madagascar et la population de la région sont en danger. En situation d'insécurité alimentaire chronique, les habitants coupent les arbres pour cultiver la terre et produire du bois de chauffage. Afin de limiter le processus de déforestation rapide et aider en même temps la population, le Programme alimentaire mondial (PAM), avec la collaboration du WWF, cherche à planter dans la région 1000 hectares d'arbres dans le cadre d'un projet dénommé *Nourriture en échange de travail* : 2,4 kg de maïs et de haricots, contre 5 heures de travail de reboisement. La proposition a été accueillie favorablement par la population de certaines petites villes ; 60 000 personnes devraient en bénéficier. (*fides/réd.*)

■ Commentaire

Agences de notation

Début janvier, le Parlement européen, à une très large majorité, a réglementé les agences de notation. L'objectif est de desserrer le diktat des notes attribuées aux dettes des Etats. Plusieurs mesures visent ce résultat : interdiction de publier plus de trois notations non sollicitées par an ; interdiction de noter une entreprise représentant plus de 10 % de l'actionnariat de l'agence ; introduction d'une responsabilité civile en cas d'erreur grave ; obligation de ne publier la notation qu'à des dates annoncées à l'avance, toujours le vendredi soir après la fermeture des marchés.

En outre, les débiteurs souverains (les Etats européens qui demandent une notation de leur dette) s'adresseront non seulement aux trois grandes agences (90 % du marché) *Standart & Poor's*, *Moody's* et *Fitch*, mais également à des agences de taille plus modeste. Les marchés financiers réagissant d'avantage aux rumeurs (les notes des agences y jouent leur rôle) qu'aux réalités économiques, cet encadrement refroidira un peu les exubérances constatées ces dernières années. Car en finance comme dans le *show business*, le succès va aux stars déjà en place. Ainsi la dégradation de la dette souveraine américaine par une agence chinoise n'avait en son temps créé aucun remous ; ce ne fut pas le cas quelques mois plus tard, lorsque l'une des trois grandes agences la jugea de la même façon.

Il ne faut cependant pas attendre un miracle de cette nouvelle réglementation. La logique financière impulsée par la culture américaine valorisant l'immédiat dominera encore longtemps. D'autant plus que les agences de notation sont payées non par les épargnants, mais par les débiteurs qui en espèrent un moindre coût de leurs emprunts.

Reste que même si la nouvelle réglementation donne l'impression de vouloir briser le thermomètre plutôt que de soigner le malade, et tout en tenant compte des difficultés de l'exercice qui consiste à noter la valeur financière d'une dette souveraine, la décision du Parlement européen va dans le bon sens.

Etienne Perrot

Vous pouvez retrouver l'article d'**Etienne Perrot**, « Les agences de notation. Du pouvoir aux responsabilités », in *choisir* n° 622, octobre 2011, sur www.choisir.ch

■ Info

Fuite des chrétiens

L'Europe et l'Occident doivent aider les chrétiens irakiens à demeurer sur leur terre natale, plutôt que d'investir dans des programmes d'assistance à l'étranger, qui, de facto, encouragent leur fuite. Interrogé par l'agence *Fides* en décembre passé, Mgr Louis Sako, archevêque chaldéen de Kirkouk, a été très clair : « Des pays comme la France, l'Allemagne, la Suède ou l'Australie accordent facilement des visas aux familles chrétiennes et lorsqu'elles arrivent en Occident, elles leur offrent un logement et une allocation mensuelle. Cet accueil, même s'il est fait dans de bonnes intentions, finit par favoriser la fuite des chrétiens. Ceux-ci, arrivés dans leur nouveau pays, perdent souvent contact avec leur communauté d'origine, s'isolent et se perdent, y compris dans le domaine de la foi. »

Pour l'archevêque, il serait plus utile de dérouter sur l'Irak les ressources destinées à de tels programmes d'accueil. « Au lieu de favoriser l'émigration au travers du réseau des paroisses, les pays occidentaux pourraient favoriser le maintien des chrétiens sur leurs terres, en finançant des projets dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation et du commerce et en favorisant la création d'emplois. »

Un point de vue partagé par le Premier ministre irakien Nuri al-Maliki. En marge de la cérémonie de réouverture de la cathédrale syro-catholique de Bagdad, il a exhorté « les pays de l'Union européenne à s'abstenir d'encourager l'émigration des chrétiens irakiens ». (*fides/réd.*)

■ Info

Malaisie : Allah ou Dieu

Le sultan de l'Etat malaisien de Selangor (l'un des 13 Etats qui composent la Fédération malaisienne) a interdit aux non musulmans, par le biais d'une ordonnance explicite (*fatwa*), d'utiliser le terme *Allah*. Il affirme qu'il « s'agit d'un mot sacré, exclusivement réservé aux musulmans ».

Cette interdiction rouvre une blessure pour la communauté des croyants du pays, en particulier pour les chrétiens : la question de l'usage du terme *Allah* a en effet été au centre d'une dispute juridique entre l'Eglise locale et l'Etat.

Allah est le nom attribué à Dieu dans la Bible en malais, et ce depuis ses premières éditions, ainsi que le démontre la *Bible Alkitab* remontant à 1612 et éditée bien avant la formation de la Malaisie, née en 1963. La controverse à ce propos entre l'Eglise catholique et le gouvernement est encore ouverte, bien que les chrétiens aient remporté un premier procès en 2009, à l'issue duquel a été reconnu leur droit d'utiliser le terme *Allah*. Mais les avocats du gouvernement ont présenté un recours et l'on est encore dans l'attente d'une solution définitive.

Réagissant à l'interdiction du sultan de Selangor, le Council of Churches of Malaysia (Eglises protestantes) a objecté qu'une *fatwa* ne peut s'appliquer aux non musulmans et que la sentence de 2009 est encore applicable. (*fides/réd.*)

 ■ Info

Pologne : procès pour offense

Adam Darski, leader du groupe métal *Behemoth*, pourrait écoper d'une peine de prison pour avoir déchiré la Bible lors d'un concert en 2007. Le chanteur avait qualifié l'ouvrage de « livre des mensonges » et déclaré que l'Eglise catholique était une « secte criminelle ». Il est passé en jugement en 2011, sous l'accusation d'« offense envers la religion ». Il a été acquitté, le tribunal retenant que son action pouvait être identifiée à une « forme d'art », réalisée dans un « cercle fermé ».

Mais le tribunal régional de Gdansk, dans le nord de la Pologne, a annulé ce verdict le 8 janvier passé. Le rocker sera donc rejugé. En Pologne, le délit d'atteinte au sentiment religieux peut amener à une sanction maximale de deux ans d'emprisonnement. (apic/réd.)

 ■ Info

Carte des croyants

Le Ghana est le pays le plus croyant au monde : 96 % de sa population se considèrent comme attachés à une religion, révèle l'institut de sondage WIN-Gallup International. Viennent ensuite le Nigeria (93 %) et l'Arménie (92 %).

A l'opposé, c'est en Chine que l'on trouve la plus grande proportion d'athées, avec 47 %, suivie du Japon (31 %), de la République tchèque (30 %), puis de la France (29 %). La proportion de personnes s'affirmant croyantes est plus élevée parmi les hindous et les chrétiens, avec respectivement 82 et 81 %, alors qu'elle est de 74 % dans la population musulmane et de 38 % dans la population juive.

Le sondage a été effectué sur plus de 50 000 personnes dans 57 pays. (apic/réd.)

 ■ Info

Inde : S.O.S., éducation sexuelle

Suite aux nombreux cas de viols collectifs en Inde, le chef de la police de Mumbai a affirmé : « Les crimes contre les femmes sont beaucoup plus nombreux dans les pays où l'éducation sexuelle fait partie du programme scolaire. » Ces programmes, selon lui, se limitent à enseigner aux élèves comment avoir des rapports sexuels.

L'Eglise catholique locale lui a répondu en soulignant l'importance d'une éducation sexuelle centrée sur la valeur du corps. Comme l'a expliqué le Père Charanghat, directeur de l'hebdomadaire *Examiner* de l'archidiocèse de Bombay, « l'éducation sexuelle est très importante et pas seulement en tant que prévention du phénomène du viol. Le problème est la manière dont elle est enseignée. Elle ne peut se baser seulement sur le plan biologique. Elle doit être centrée sur la valeur du corps et sur le respect de chaque personne. Dans certaines écoles catholiques, de tels programmes existent déjà. Nous les avons soumis aux autorités civiles qui les ont appréciés. »

A propos de la multiplication des viols, le Père Charanghat a ajouté : « Il existe une conception de la femme en tant qu'objet, en particulier dans les zones rurales, qui dérive d'une antique mentalité. Dans les zones urbaines, en revanche, elle est due à l'influence des moyens de communication de masse, qui montrent souvent des scènes de sexe et de violence. » (apic/réd.)

■ Info

Des rabbins contre E-1

Dans une lettre ouverte publiée le 17 décembre 2012, plus de 400 membres des milieux religieux juifs américains, en provenance de 38 Etats américains, ont interpellé le Premier ministre israélien sur la poursuite de la colonisation juive en territoire palestinien.

Les signataires craignent que le projet d'implantation E-1, destiné à relier la colonie de Ma'alé Adoumim à des quartiers de colonisation juive à Jérusalem-Est, soit le « coup de grâce à une solution pacifique » du problème israélo-palestinien. Le projet E-1 couperait la Cisjordanie en deux et l'isolerait de la Ville sainte. Il a été condamné par la communauté internationale, notamment par l'Union européenne et le gouvernement américain. Les signataires rappellent que les implantations juives en territoire palestinien sont de toute façon illégales selon le droit international. (apic/réd.)

■ Info

Chine et « propagande religieuse »

Une directive du Comité central du Parti communiste chinois, datée du 15 mai 2011, donne instruction aux universités de renforcer la surveillance des étrangers, étudiants comme enseignants. Le but est de contrer toute velléité de propagation du christianisme, rapporte l'agence *Eglises d'Asie*. C'est ce qu'a révélé en décembre passé l'ONG China Aid, basée aux Etats-Unis. Le document a pour titre *Propositions pour se préparer à contrer l'utilisation par les étrangers de la religion pour infiltrer l'enseignement supérieur et dif-*

fuser le christianisme sur le campus. Il a été préparé par les instances supervisant les affaires religieuses, la sécurité publique et l'éducation supérieure du gouvernement chinois.

Selon des statistiques chinoises, 290 000 étudiants étrangers se trouvent actuellement en Chine et le nombre des professeurs étrangers se monte à plusieurs milliers, voire dizaines de milliers. Les universités chinoises ont en effet très largement recours à des « experts étrangers » qui ont pour mission principale d'enseigner leur langue maternelle aux étudiants.

Ces étrangers sont soupçonnés d'utiliser les échanges universitaires, les études hors de Chine d'étudiants chinois, ainsi que l'enseignement en Chine des langues étrangères pour « répandre la religion » au sein de la jeunesse. « L'intensité de l'infiltration va croissant », peut-on lire dans le document, en particulier du fait des Américains. Il est vrai qu'à la faveur de l'ouverture de la Chine, des Eglises chrétiennes, notamment de la mouvance évangélique et pentecôtiste américaine, ont saisi cette occasion pour envoyer certains de leurs membres sur les campus chinois.

Parmi les mesures préconisées figure un renforcement de l'étude des dossiers de demande de visas pour les étrangers soupçonnés de pénétrer en Chine à des fins religieuses. Il est également demandé de vérifier les éventuels liens que les organisations caritatives ou les ONG entretiennent avec des institutions à caractère religieux. (apic/réd.)

Désir du désir du désir...

Temps du désir, temps de la prière, dit le docteur Vasse.¹ A défaut du désir, dois-je désirer le désir ? La formule se démultiplie à l'infini : si je n'ai pas le « désir du désir », puis-je au moins avoir le « désir du désir du désir » ? Mais de quel désir s'agit-il ? Les Latins parlaient de libido, et les anciens théologiens moralistes connaissaient trois libidos : l'appétit de jouissance, dont le docteur Freud a fait son fonds de commerce ; la volonté de puissance, dont Nietzsche disait qu'elle serait l'antidote de la maladie répandue par le christianisme ; enfin la libido sciendi, le désir de savoir, cultivé surtout par les enfants et les journalistes.

Les exégètes ont vite vu que ces trois libidos correspondaient aux trois tentations du Christ dans les Évangiles : plaisir de la faim comblée sans effort lorsque les pierres se changent en pain ; bonheur de dominer les royaumes de la terre ; jouissance de celui qui est mis au pinacle parce qu'il sait tout.

Si donc le désir nourrit la tentation, faut-il le fuir ? Non, mais y répondre oui ! Je préfère être homme de désir plutôt que bœuf satisfait ; sans désir, je suis repus et ne sais pas recevoir ; enfin le désir nourrit ma prière. Comme aurait dit Maître Eckhart, nul ne peut demander, ne serait-ce qu'un verre d'eau, sans que Dieu soit la source de son désir. C'est pourquoi mes prières les plus terre à terre, pour la réussite à un examen, pour la guérison d'un ami, pour l'heureuse issue

d'un voyage, ces prières qui provoquent un sourire légèrement méprisant de la part des prêtres « éclairés », valent mieux que mes prières les mieux pensées (car le désir ne se pense pas).

Les satisfactions illusives comblent momentanément mon désir par de grandes et belles idées, par la fuite dans l'imaginaire ou dans les niches sentimentales. Au-delà, mon désir est infini : je sens qu'il y a toujours quelque chose d'autre à chercher. A vrai dire, cette chose, je ne la posséderai jamais. Car la source de mon désir n'est pas une chose ; elle n'a rien de « l'obscur objet » dont parle un film célèbre : Dieu n'est pas un objet, Il est présence en moi. Mon désir en est le signe sensible, et j'en goûte la présence dès que j'accepte de me recevoir de Lui.

Je comprends alors pourquoi cette expérience étonnante, dans la tradition chrétienne, s'exprime par la première des prières : la prière de louange.

Etienne Perrot s.j.

1 • Denis Vasse, 1969, *Le temps du désir. Essai sur le corps et la parole*, Paris, Seuil 1997, 186 p.

Carlo Maria Martini

Homme de la Parole et de l'Eglise

●●● **GianPaolo Salvini s.j.**, Rome

Directeur de la « *Civiltà Cattolica* » de 1985 à 2011

Quiconque a approché le cardinal Martini ne peut penser à lui sans évoquer l'intensité de sa communion spirituelle avec Dieu, qu'il transmettait presque physiquement. Il avait une grande capacité de se recueillir dans la prière ; c'était une dimension qu'il vivait en permanence. On dit d'un jésuite qu'il doit être *contemplativus in actione*, et c'est ce qu'il a été, sans aucun doute. Bibliste de renommée internationale, seul catholique invité à élaborer, avec d'autres savants de diverses confessions, l'édition critique du texte grec du Nouveau Testament, il n'a jamais considéré la Bible comme le simple objet d'une étude menée avec passion : il en a fait sa raison de vivre et la source d'une inspiration vécue en permanence. Dans le message plein d'émotion qu'il a envoyé au cardinal Angelo Scola, second successeur du cardinal Martini sur le siège de Milan, Benoît XVI parle du « service compétent et fervent que [Carlo Martini] a rendu à la Parole de Dieu, dévoilant toujours davantage à la communauté ecclésiale les trésors

de l'Écriture, en particulier au travers de la promotion de la *Lectio divina* ». ²

Sens de la transcendance

Le cardinal jésuite avait le souci de faire connaître l'Écriture au plus grand nombre, dans une Italie où l'on était encore peu familiarisé avec le texte sacré, malgré les encouragements et les ouvertures du concile Vatican II. Ses *Lectiones divinae*, dans le Dôme de Milan, ont connu un succès inattendu. Le fait que des milliers de jeunes puissent observer un long silence après sa méditation sur un passage de l'Écriture, dans le froid hivernal de la cathédrale, n'en est qu'un exemple.

Son étude de l'Écriture, en particulier depuis qu'il était devenu archevêque, avait toujours une fonction pastorale, un aspect qui poussait parfois certains biblistes purs et durs à faire la grimace, eux qui préféraient ses œuvres scientifiques, peu connues du grand public, et qui critiquaient l'usage pastoral de la Bible comme une instrumentalisation, au lieu de la considérer comme une Parole adressée par Dieu à chaque homme et à chaque femme pour lui montrer le chemin du salut.

Carlo Martini se servait aussi de sa connaissance approfondie de l'Ancien et du Nouveau Testaments pour la pré-

Avec la mort du cardinal jésuite Carlo Maria Martini, survenue le 31 août dernier, c'est une des voix les plus influentes et les plus significatives de l'Eglise qui s'est tue. L'auteur de cet article a bien connu le cardinal. Il propose une réflexion sur la spiritualité de Mgr Martini, son sens de la transcendance, son style de communication et sa fidélité incontestable envers l'Eglise, pour mieux saisir la densité de son témoignage, en particulier à l'époque où il était archevêque de Milan. ¹

1 • Cet article est paru dans une version plus étoffée dans la *Civiltà Cattolica*, n° 3895, Rome, octobre 2012.

2 • « Il cordoglio di Benedetto XVI per la morte del cardinale Martini », in *Osservatore Romano*, Rome, 2 septembre 2012.

dication des *Exercices spirituels*, à laquelle il ne renonça jamais, en bon jésuite. Les dizaines de séries d'*Exercices* qu'il a dirigées et qui ont été publiées sont pour beaucoup de croyants une aide à la prière et un appui sur leur chemin. Elles sont aussi un signe de l'attention qu'il portait à la personne individuelle, à sa conscience et à sa capacité de rencontrer Dieu, souci qui contraste avec l'image que d'aucuns se font de lui, comme d'une personnalité de l'Eglise connue principalement par ses apparitions et ses déclarations publiques, typiques, en quelque sorte, de la communication de masse.

Mgr Martini, 1999



Carlo Martini parlait très souvent de la mort et de l'au-delà, des choses dernières vers lesquelles nous allons, thèmes qui n'apparaissent pas souvent dans la prédication actuelle, même chez les hommes d'Eglise. Là aussi, il sut prendre le risque d'être mal compris. En 1992, en plein scandale de la corruption en Italie, il adressa à son diocèse une Lettre pastorale intitulée *Je me tiens à la porte*, dont l'esprit est eschatologique. Il y fait allusion au Dieu qui nous attend à la fin de notre cheminement terrestre : selon l'Evangile, nous sommes appelés à demeurer sans cesse vigilants en vue de cette rencontre. A propos de l'éthique de la responsabilité, il dit dans cette lettre, en une dizaine de lignes, que si l'on avait été plus vigilant, notamment dans la vie publique, certaines situations fâcheuses de la vie politique et administrative auraient été évitées. De nombreux journalistes ont immédiatement désigné cet écrit par *La lettre de Martini sur la corruption*.

Comme autre signe de cette attention qu'il portait à la dimension de la transcendance, on rappellera sa première lettre pastorale au diocèse de Milan dont le titre était significatif : *La dimension contemplative de la vie*. Il s'agissait d'un effort délibéré visant à ramener un diocèse dynamique, mais trop porté sur le « faire », à la dimension spirituelle fondamentale et à la relation personnelle avec Dieu et Jésus, sans laquelle l'action la meilleure et l'engagement le plus valable du chrétien perdent leur sens et leur substance. Un grand nombre des destinataires, et même certains prêtres, ont mal accueilli cette lettre, parce que l'archevêque n'y donnait pas de directives concrètes et que, selon eux, « un évêque doit donner des ordres ».

De fait, le cardinal Martini s'est trouvé soudainement parachuté à l'archevêché de l'un des plus grands diocèses du monde, face à une tâche pour laquelle il n'avait aucune expérience préalable. Il dut abandonner le monde qu'il aimait, celui des études et des institutions académiques. Des années durant, il avait été recteur de l'Institut biblique pontifical et, au moment de sa nomination, était depuis moins de deux ans recteur de l'Université grégorienne.

Le pasteur

Dès l'abord, il manifesta une grande sensibilité pastorale. Peu de gens ont écrit sur son travail pastoral, les conversions opérées, les visites aux paroisses, les baptêmes, l'aide donnée à tant d'affamés de pain ou de foi, sur ses visites à d'anciens prêtres pour leur manifester la proximité de l'Eglise (dont certains lui fermèrent la porte au nez et refusèrent de le recevoir).

En tant que pasteur, il a témoigné surtout d'un grand amour de l'Eglise, non pas une Eglise de rêve, mais celle qui existe dans la réalité, avec les hommes qui la gouvernent, ses confrères évêques, les prêtres, avec leurs vertus mais aussi leurs limites et leurs faiblesses.

Il soulignait que l'Eglise n'avait jamais été aussi catholique (c'est-à-dire universellement répandue dans le monde) ni aussi unie qu'à notre époque, ne connaissant que bien peu de divisions réelles ou de dissensions internes, abstraction faite de quelques franges très minoritaires.

Il avait une fidélité profonde à l'égard du pape, que ce soit celui qui l'avait choisi pour l'envoyer à Milan, Jean-Paul II, ou son ancien collègue de l'université, Benoît XVI. Cette fidélité était d'ailleurs payée de retour, puisque ces

pontifes l'ont nommé membre de divers dicastères parmi les plus importants de la curie romaine.

Après l'un de ses derniers entretiens avec Benoît XVI, alors qu'il souffrait déjà de difficultés d'expression dues à son état de santé, il m'a dit : « J'ai dit au pape de ne jamais croire ce qu'écrivent les journalistes lorsqu'ils me disent opposés à lui. Je ne l'ai jamais critiqué et je le défends toujours. » Nous ajouterons : même si les sensibilités peuvent être différentes, comme c'est le cas chez les saints (souvent contemporains entre eux) qui font la grandeur de l'Eglise précisément grâce à la diversité de leurs charismes...

Sans aucun doute, à l'instar de beaucoup de grandes figures de l'Eglise, le cardinal Martini a vécu intensément la dimension de l'*Ecclesia semper reformanda*, cherchant à garder vivante la tension visant au renouveau d'une Eglise en marche, dont Vatican II a été l'expression contemporaine la plus marquante. En revanche, au cours d'un entretien, il a nié avoir jamais souhaité un Vatican III, parce que le concile précédent n'avait pas encore été assimilé. Mais il affirmait avoir désiré que se poursuive dans l'Eglise le climat de renouveau, de collégialité, de créativité et d'espérance qui s'était manifesté pendant Vatican II et qui semblait parfois s'être affaibli.

Carlo Martini se consacra entièrement au diocèse ambrosien (dont il parlait comme de l'épouse de l'évêque, citant les Pères de l'Eglise). Il n'a voulu ni un secrétaire jésuite, ni un collaborateur issu de son ordre, mais il faisait entièrement confiance à « son » clergé et aux forces disponibles de son diocèse. Evidemment, à Pâques et à Noël, il venait déjeuner à la résidence des jésuites de San Fedele, à quelques centaines de mètres de l'archevêché.

Et quand sa santé s'est détériorée, c'est à l'infirmerie des jésuites de Gallarate qu'il a choisi de vivre, dans la maison où il avait fait ses études de philosophie.

Le communicateur

Malgré une froideur apparente, le cardinal Martini avait aussi une capacité rare de communiquer avec les fidèles, de parler d'une manière qui touchait leurs cœurs. Il ne disait rien qui diverge de la doctrine de l'Eglise à laquelle il était totalement fidèle, mais s'exprimait comme s'il comprenait les raisons des gens et leurs difficultés à croire, ce qui les encourageait au moins à penser et à percevoir l'Eglise comme moins lointaine des préoccupations de leur vie quotidienne.

De fait, il avait un don que le Seigneur n'accorde que rarement, même aux gens d'Eglise : celui de parler de telle sorte que tous ses auditeurs puissent retirer quelque chose de ses propos, le théologien à un niveau approfondi, le simple fidèle à un niveau plus superficiel. Ce qu'il disait était toujours substantiel et même le non-croyant trouvait chez lui des accents susceptibles de réveiller en lui des échos endormis.

En outre, Carlo Martini savait exposer la pensée catholique, le message évangélique et ses réflexions propres, sans entrer en polémique avec qui que ce soit. Il annonçait le message de l'Evangile de manière assez dépouillée, sans y ajouter d'autres références culturelles, un message destiné à s'imposer par sa propre force, qui n'avait pas pour but de combattre ou de critiquer les autres, convaincu que la Parole de Dieu sauve par elle-même et non en démolissant celui qui pense de manière différente. Pour Carlo Martini, la force

de la vérité contenue dans la Parole n'avait pas besoin de polémiques - qui ne convainquent d'ailleurs en général que les convaincus - car elle touche les cœurs en faisant disparaître les fermetures et tout ce qui fait obstacle à la rencontre avec Dieu.

Ce n'est pas par hasard que l'on a vu des personnes de tous âges et de tous niveaux sociaux venir rendre hommage à sa dépouille exposée dans le Dôme. Et je ne mentionne même pas ici son engagement œcuménique, ni dans le dialogue avec les autres religions. Ses compétences en matière biblique, son expérience internationale, ses contacts (qu'il a maintenus au cours des années) furent précieux et lui ont valu une reconnaissance mondiale de la part de responsables d'autres confessions chrétiennes et du judaïsme.

Sa manière de communiquer simple et directe, probablement inimitable, permettait d'imprimer ses méditations et homélies sans changer une seule virgule à la transcription de l'enregistrement. Il disait d'ailleurs : « Un évêque ne peut pas ne pas être un communicateur. »

Pendant de nombreuses années, si l'on en croit les statistiques, le cardinal jésuite a été l'auteur le plus lu en Italie et dans le monde chrétien, même si ses œuvres les plus largement diffusées étaient relativement « mineures », comme ses lettres au diocèse, les cours d'*Exercices spirituels* - que d'autres, grâce à la clarté de son exposition, transcrivaient d'après des enregistrements et publiaient, avec son autorisation, mais sans qu'il les révise.

Une figure controversée

Il vaut la peine de s'arrêter sur les polémiques qui ont accompagné dans sa vie (et dans sa mort) la figure du cardinal Martini, ainsi que sur les tentatives de s'approprier sa personnalité, ou du moins de la déformer. Toute personne occupant un poste en vue est inévitablement exposée à ces risques. Le cardinal en était bien conscient, mais il n'a pas pour autant renoncé à parler et à dire ce qu'il estimait opportun pour le bien de l'Eglise.

Nous ajouterons que, plus d'une fois, il s'est abstenu de publier certains documents ou déclarations qu'il avait préparés, après s'être assuré que la chose était jugée inopportune par le Vatican. A d'autres occasions, il s'est tu pour ne pas créer des situations plus fâcheuses, par exemple lorsqu'on lui a attribué des déclarations inexactes ou carrément inexistantes, ou encore lorsqu'on a publié sans son autorisation et sans l'en informer des conversations enregistrées...

En cela, le sort qui lui a été fait dans l'opinion a été semblable, quoique dans une moindre mesure, à celui des papes de notre temps, nourri d'images et de scoops. Ni un pape, ni un évêque très influent et écouté ne peut passer son temps à démentir ou à faire démentir tout ce qu'on lui attribue dans un organe de presse. L'idéal pour un journaliste n'est-il pas bien souvent de mettre face à face, comme en un débat permanent, des personnalités influentes de la politique, du spectacle, du sport, etc. ?

Les hommes d'Eglise n'échappent pas à cette logique dont le cardinal Martini a souvent fait les frais.

Avec les limites qui ont pu être les siennes, comme chez tout mortel, Carlo Martini a écrit une page significative de l'histoire du diocèse lombard. Son don du dialogue et son témoignage de foi ont fait de sa voix l'expression d'une Eglise capable de parler à notre époque et de susciter à l'égard du message évangélique une confiance que beaucoup semblaient avoir perdue. Dans un certain sens, il a accompagné l'Eglise dans son évolution.

Carlo Martini avait reçu une formation à l'ancienne, mais, comme peu d'autres, il a eu l'intuition de la nouveauté. Il a accompagné l'effort que faisait l'Eglise pour s'ouvrir au monde, comprendre ses angoisses (comme le dit *Gaudium et spes*) et proposer la foi et la Bonne Nouvelle dans des termes adaptés aux temps nouveaux, mais sans jamais perdre de vue l'essentiel.

Peut-être n'est-il pas déplacé de citer ici Ludwig von Pastor qui, dans son *Histoire des papes depuis le Moyen Age*,³ rapporte le commentaire de divers prélats à la mort de saint Charles Borromée, le grand prédécesseur sur la chaire de Milan :⁴ « Une lumière s'est éteinte en Israël. » Je crois pour ma part que l'enseignement de Carlo Martini, sa lumière, continuera à resplendir et à porter ses fruits à l'avenir.

G.P.S.

(traduction : Claire Chimelli)

3 • En six volumes, parus de 1886 à 1933. (n.d.l.r.)

4 • Secrétaire d'Etat de Pie IV, il participa au concile de Trente, puis fut nommé archevêque de Milan en 1564. Il est patron de la ville de Milan. (n.d.l.r.)

Origène

Homme d'Église en période de mutation

●●● **Attila Jakab**, Budapest
Historien des religions

Origène, homme d'Église visionnaire, a perçu au III^e siècle déjà le danger qui guettait le christianisme avec sa « massification » : celui de se transformer d'une spiritualité innovante, en une religiosité plus sociologique et, somme toute, assez traditionnelle.

Au moment de la naissance d'Origène (v. 185-253/254), un des plus grands et influents penseurs chrétiens de l'Antiquité,¹ le christianisme se présentait comme un réseau de petites communautés, principalement implantées dans les grandes villes de l'Empire romain. Traversées par différents courants spirituels et intellectuels, elles devaient se défendre contre des attaques extérieures et surmonter des divisions internes. C'est pourquoi l'aspiration à déterminer des dénominateurs communs (devoirs moraux, principes théologiques, règles liturgiques, discipline), aptes à unir les chrétiens à l'intérieur des communautés et les communautés entre elles, devenait de plus en plus forte.

Avec la croissance numérique des fidèles et l'apparition d'une diversité accrue en matière d'attitudes et d'adhésions personnelles à la foi en Jésus le Christ, une meilleure organisation ecclésiastique s'imposa également. Ce fut chose faite avec la mise en place de la distinction entre les clercs et les laïcs, la hiérarchisation des fonctions ecclésiastiques et l'émergence du mono-épiscopat (ou l'épiscopat monarchique).² Dans cette structure, le rôle de l'évêque, assisté de diacres et entouré de son presbyterium, était celui du gardien de la foi et du garant de l'unité.

Christianisme de masse

Contemporain de la croissance, de la diversification et de la hiérarchisation de la communauté chrétienne d'Alexandrie,³ il n'est nullement surprenant qu'Origène, dans les années 230, s'exclame avec une certaine nostalgie : « Autrefois il y avait des fidèles, au temps des martyrs généreux, (...) mais maintenant que nous sommes devenus nombreux, comme il n'est pas possible qu'il y ait de nombreux élus, (...) parmi la foule de ceux qui font profession de convictions religieuses, il en est fort peu qui parviennent à l'élection divine et à la béatitude. »⁴

Cet « autrefois » idéalisé était le temps de sa jeunesse, marquée par le martyre de son père (en 202), époque qui lui semblait définitivement révolue. Origène

- 1 • La bibliographie sur Origène est immense. Pour une première approche, voir par ex. **Philippe Henne**, *Introduction à Origène. Suivie d'une Anthologie*, Paris, Cerf 2004, 304 p.
- 2 • Voir **Alexandre Faivre**, *Chrétiens et Églises, des identités en construction. Acteurs, structures, frontières du champ religieux chrétien*, Paris, Cerf 2011, pp. 243-309.
- 3 • Voir **Attila Jakab**, *Ecclesia alexandrina. Evolution sociale et institutionnelle du christianisme alexandrin (II^e et III^e siècles)*, (Christianismes anciens, 1), Bern/Berlin, etc., Peter Lang 2004, 368 p.
- 4 • **Origène**, *Homélie sur Jérémie 4,3* (Sources chrétiennes, 232), Paris, Cerf 1976, p. 265.

ne pouvait que constater l'écart entre ceux qui « ne viennent entendre la parole de Dieu que rarement et s'en vont aussitôt après, sans s'attarder plus longtemps à la méditer » et ceux qui « s'y intéressent et ont soif d'instruction ».⁵ Cet écart se creusant toujours davantage, les communautés devaient adapter leur vie « liturgique », ainsi que leurs exigences spirituelles et morales, pour qu'un plus grand nombre de fidèles puisse s'y retrouver. C'est ainsi que naquit la tension entre la religiosité d'appartenance, à caractère plus sociologique, et le désir de certains pour une spiritualité centrée sur le dépassement de soi.

Nouveauté du christianisme

A vrai dire, le christianisme constituait, dans ses premiers temps, une voie originale de spiritualité, dépourvue de culte sacrificiel à proprement parler et de sacralité. Il était surtout une manière d'être spécifique dans la société, qui introduisait une rupture par rapport à la conception habituelle de l'expérience religieuse, étroitement liée à une immersion dans la vie sociale.

Il régnait à l'époque une sorte d'harmonie entre l'individu et la collectivité qui s'exprimait surtout dans l'observation du consensus - ou du précepte - d'honorer les dieux. Acte civique et acte religieux étaient quasiment inséparables.⁶

Dans ce contexte, l'introduction et la conceptualisation de l'idée du salut personnel, fondé sur la foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu et Sauveur, signifiait la dissociation du religieux et du social. Par rapport aux cultes à mystères⁷ - qui n'étaient qu'un approfondissement un peu plus personnalisé du culte en général et pour lesquels la demande s'accrut à l'époque romaine - le christianisme apportait la personnalisation quasi intégrale du religieux, par le biais de la foi et de la conversion (*metanoïa*). A la « multiplicité des liens », si propre à l'individu du système socioreligieux polythéiste, le christianisme substituait l'« unicité du lien », qui caractérise le fidèle monothéiste. Pour devenir chrétien, il fallait non seulement quitter quelque chose pour aller vers autre chose, mais aussi se transformer et s'impliquer personnellement. Cela n'était pas sans conséquences sur la manière d'être dans la société.

Par l'introduction de la foi personnelle, le christianisme faisait naître chez le fidèle une tension entre son être chrétien exigeant et sa participation à la vie de la cité sans encourir le risque de l'apostasie. Du moment où la foi définissait l'être d'un individu, tous ses faits et gestes acquéraient une signification religieuse. C'est ainsi que des chrétiens furent sporadiquement martyrisés en raison de leur refus d'accomplir les actes socio-religieux prescrits.

Or, à partir de 235, le système sociopolitique romain et son référentiel idéologique entrèrent en décomposition. L'harmonie du social et du religieux se mit à s'effriter et les certitudes furent ébranlées par la crise, qui devint progressivement générale : politique, militaire, sociale, économique, financière,

5 • Origène, *Homélie sur les Nombres* 13,7 (Sources chrétiennes, 29), Paris, Cerf 1951, p. 275.

6 • John Scheid, *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Aubier 2005, 348 p.

7 • Cf. Walter Burkert, *Les cultes à mystères dans l'Antiquité*, Paris, Les Belles Lettres 1992, 164 p.

religieuse et morale.⁸ Le christianisme était désormais perçu comme *une* possibilité par tous ceux qui, dans leur désarroi devant l'impuissance constatée des dieux traditionnels, cherchaient de nouvelles voies pour apaiser leurs angoisses, de nouvelles réponses à leurs questions existentielles, de nouvelles sociabilités religieuses.

D'autant plus que le christianisme proposait, comme on l'a vu plus haut, une solution innovante : un rapport au divin dissocié du sociopolitique, en faveur d'un lien individuel avec un Dieu transcendant et personnel. Qui plus est, ce rapport était défini indépendamment de la citoyenneté. Dès lors, il semblait possible pour beaucoup de rester un citoyen de l'Empire, tout en abandonnant les divinités desquelles on n'attendait plus rien.

C'est ainsi que les communautés chrétiennes, agrandies et déjà bien organisées, durent faire face sous l'empereur Dèce (249-251) à un premier conflit structurel avec l'Empire. Réagissant à la crise, le pouvoir romain tenta une restauration religieuse, censée sauver l'unité de l'Empire et assurer son salut. L'imposition de l'acte civique de sacrifier aux dieux provoqua une crise interne considérable dans les communautés chrétiennes et posa le problème aigu des chrétiens tombés (*lapsi*). Il fut réglé par l'attribution aux seuls évêques du pouvoir de pardonner et de reconnaître.

Cela entérinait en fait le processus de développement institutionnel des communautés, créant ainsi les conditions propices à l'élaboration d'un nouveau système socioreligieux, apte même à intégrer la dimension politique. C'est ce que l'empereur Constantin saura reconnaître plus tard.

La spiritualité, une nécessité

Confronté à l'indispensable transformation des fraternités en Eglises locales - qui imposait aussi la baisse des exigences - Origène y opposait un refus constructif, en mettant l'accent sur la spiritualité. Il insistait inlassablement sur l'importance de la disposition intérieure personnelle. Il recueillait ainsi l'héritage du christianisme pré-institutionnel, pour montrer qu'être chrétien n'était pas une simple appartenance socioreligieuse, mais une manière d'être exigeante, indépendante de la place occupée dans la communauté ecclésiastique.

« Il est dans l'Eglise, constatait-il déjà, des chrétiens qui sont réellement croyants, qui ont foi en Dieu et ne discutent pas ses commandements, qui même à l'égard des serviteurs de Dieu accomplissent leurs devoirs et désirent les servir ; ils se montrent même vraiment zélés et empressés lorsqu'il s'agit d'apprêter l'église ou aider au ministère. Mais dans leurs actes et leur vie privée, ils se montrent impurs, enveloppés de vices, ils n'ont aucunement "dépouillé le vieil homme avec ses œuvres" (Col. 3,9). (...) Ils se montrent respectueux à l'égard des serviteurs de Dieu et du culte de l'Eglise, mais ils ne manifestent dans leur conduite aucun signe d'amélioration et de renouvellement intérieur. »⁹

« Il en est parmi nous - écrivait encore Origène - dont la foi se borne à venir à l'Eglise, à s'incliner devant les prêtres, à proposer leurs services, à honorer les

8 • Cf. **Marie-Henriette Quet** (dir.), *La « crise » de l'Empire romain de Marc Aurèle à Constantin. Mutations, continuités, ruptures*, Paris, P.U.P.S. 2006, 716 p.

9 • **Origène**, *Homélie sur Josué* 10,1 (Sources chrétiennes, 71), Paris, Cerf 1960, pp. 271-273.

serviteurs de Dieu, à contribuer à l'embellissement de l'autel et de l'église, mais qui ne se donnent aucun mal pour améliorer leur conduite, corriger leurs habitudes, dépouiller leurs vices, pratiquer la chasteté, maîtriser la colère, réprimer la cupidité ou réfréner l'envie, qui ne suppriment pas de leur langage les médisances, les bavardages, les bouffonneries indécentes et les critiques empoisonnées... »¹⁰

Origène mettait également en garde ses auditeurs contre la convoitise des honneurs et établissait un parallèle entre la responsabilité ecclésiastique et les exigences morales et spirituelles : « Sachez que la *fonction* ne sauve pas nécessairement, car beaucoup même parmi les presbytres [prêtres] se perdent et beaucoup même parmi les laïcs seront déclarés bienheureux. Il y a dans le clergé des gens qui ne vivent pas de manière à tirer profit de leur fonction et à faire honneur au clergé... Car ce qui est profitable, ce n'est pas le fait de siéger dans le presbyterium, mais de vivre d'une manière digne à cette place comme le demande le Verbe. (...) Il m'est demandé à moi [presbytre] plus qu'au diacre, au diacre plus qu'au laïc ; quant à celui qui a été chargé d'exercer le commandement ecclésiastique sur nous tous, il lui est demandé plus encore. »¹¹

Ces propos sont d'une actualité étonnante. Le théologien philosophe concevait l'Église comme un lieu de prière, véritable assemblée de Dieu, ayant comme tête le Christ. Il formulait ainsi

un idéal qui peut et doit être réalisé à toutes les époques.

Aujourd'hui nous vivons nous aussi incontestablement dans une période de grande mutation. La crise généralisée (économique, financière, politique, sociale, démographique, institutionnelle, intellectuelle, spirituelle, etc.) fait désormais partie de notre quotidien. Elle pose un défi immense non seulement aux Églises chrétiennes, mais à l'ensemble de la civilisation européenne. Au lieu de réfléchir sur le devenir et d'inventer l'avenir, on ne cesse de vouloir rétablir un passé révolu, illusoirement sécurisant.

On peut donc se poser la question suivante : notre drame ne réside-t-il pas dans le fait qu'il n'y a aujourd'hui aucune personnalité d'envergure pour penser la crise et la mutation ; et surtout pour donner des perspectives motivantes ?

A. J.

Origène¹²



10 • Origène, *Homélie sur Josué* 10,3, op. cit., p. 277.

11 • Origène, *Homélie sur Jérémie* 11,3, op. cit., p. 421.

12 • Gravure illustrant **André Thevet**, *Des vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584.

Le blasphème

Les limites de la liberté

●●● Pierre de Charentenay s.j., Paris¹

Si la Révolution française avait aboli les délits de blasphème et de sacrilège, la situation semble bien avoir changé. Depuis que l'islam occupe la scène médiatique, c'est-à-dire depuis la révolution iranienne de 1979, le blasphème est redevenu une question philosophique, politique et juridique récurrente.

Le blasphème n'existe pas juridiquement dans les pays d'Europe. La séparation des Eglises et de l'Etat a concrétisé la séparation des domaines spirituels et politiques. Dans ce contexte, le blasphème ne peut pas exister. Et pourtant le débat n'a jamais été aussi virulent sur ce point pour deux raisons : d'une part, la caricature antireligieuse s'est particulièrement développée autour de la présence des religions dans la sphère publique ; d'autre part, la sensibilité des croyants à la critique semble beaucoup plus grande : ils sont touchés au vif et veulent le manifester. On entend en effet par blasphème, « des propos insultants sur des éléments considérés comme sacrés par une religion ».

Des caricatures contre le Prophète ou la religion musulmane enflamment médias et populations, alors que l'on croyait que la laïcité avait enfin pacifié les relations des religions avec les Etats et les sociétés. Les catholiques ne sont pas en reste : ils font aussi l'objet de sarcasmes et de dérision. Ils cherchent également à s'en défendre à leur manière. Pourquoi ces attaques nombreuses et variées sur ces religions ? Pourquoi cette sensibilité extrême à la dérision religieuse ? Peut-on encore parler de blasphème ou est-ce une simple manipulation de l'opinion par quelques courants anticléricaux ?

Sensibilités diverses

La dérision sur les religions n'est pas nouvelle : au XIX^e siècle déjà, la caricature anticléricale était fréquente. Cela faisait partie de l'arsenal habituel des relations difficiles entre les croyants et les non-croyants. Mais nous sommes aujourd'hui dans un monde médiatique, caractérisé par des sautes d'humeur rapides et une grande capacité de nuisance de l'image étant donnée la surface de diffusion des émissions grand public à la télévision.

La chaîne cryptée Canal + s'est spécialisée depuis le début des années 90 dans la dérision de l'Eglise catholique, profitant des graves erreurs de cette institution autour de l'intégrisme et de la pédophilie. L'Eglise se trouve sans voix devant de telles attaques télévisuelles. Elle n'a pas les moyens de répondre et ne peut pas faire de procès. Il n'en est pas de même avec la religion juive, qui est un sujet trop sensible pour devenir un objet de dérision. De plus, avec la protection des lois contre l'antisémitisme, elle peut se protéger plus facilement.

1 • Ancien rédacteur en chef de la revue *Etudes*, auteur de *Le dilemme du Charentenay, médias et Eglises*, Paris, DDB 2011, 236 p.

Mais lorsque l'objet de la dérision touche la religion musulmane et le Prophète, tout change. On se rappelle les caricatures de Mahomet publiées en septembre 2005 dans le journal danois le *Jyllands-Posten*. Non seulement les dessinateurs franchissaient la ligne de la représentation (interdite dans l'islam) du Prophète, mais ils laissaient entendre à travers ces images que tout musulman était un terroriste. La bulle médiatique se gonfla soudainement et le monde entier en fut secoué. Toutes les organisations musulmanes manifestèrent leur total refus de ces insultes et de cette diffamation sur Dieu. Le débat sur le blasphème était lancé : les uns revendiquaient le droit au blasphème, les autres ouvraient des procès.

En France, si une attaque contre une divinité n'est pas réprimée par la loi, l'injure, qui constitue une attaque personnelle, est passible de condamnation. La question est donc de savoir s'il y avait eu injure aux croyants dans cette affaire. Comme le disait à l'époque le grand rabbin Sitruk, le droit à la satire « s'arrête dès qu'il est une provocation ou un mépris de l'autre ».

Le procès ouvert contre *Charlie Hebdo* (déjà à l'époque) pour publication de trois de ces caricatures danoises en février 2007 s'est conclu par une relaxe. Mais des réserves furent faites selon lesquelles la liberté d'expression en matière religieuse peut être soumise à certaines restrictions. Le tribunal laissait entendre qu'il y avait en effet une possibilité d'injures personnelles, sans pour autant condamner la publication des caricatures. Jugement nuancé, mais finalement favorable à la liberté.

L'objet blasphème est loin d'être clair, même s'il est revendiqué par les caricaturistes. Le moqueur et le moqué se trouvent de part et d'autre d'une ligne dont ils ne voient pas le même côté. La justice finit toujours par trancher, mais avec un certain embarras.

Croyances et libertés

L'Eglise catholique de France a bien compris ce contexte difficile pour la justice, qui a du mal à prendre une décision sur des actions qui provoquent manifestement une souffrance chez les croyants. Ne pouvant pas laisser dire des critiques ou dessiner des caricatures qui offensent les chrétiens, les évêques français ont constitué en 1997 une association loi 1901, Croyances et libertés, dont le but est d'engager des actions juridiques contre les auteurs de ces paroles ou de ces dessins. Pour eux, « un seuil a été dépassé par certains médias dans le libre jugement porté sur les décisions de l'Eglise et dans l'exercice de la critique et de la caricature ».² Ils se sont appuyés sur la loi de 1881 qui réprime l'injure et la diffamation envers les particuliers et les personnes exerçant des responsabilités publiques.³ De multiples films et de nombreuses publicités auraient pu depuis faire l'objet de procès. Citons-en seulement un qui manifeste les difficultés de la justice dans cette matière. En février 2005, Croyances et libertés intenta un procès à des couturiers qui se proposaient de faire une publicité de dimension géante (40 mètres sur 10) à partir d'un « tableau de la Cène » montrant une douzaine de femmes autour d'une table et le dos d'un homme dans une position pour le moins ambiguë. L'idée des publicitaires était de créer un choc manifeste sur le public. Pour l'épiscopat, il y avait là dé-

2 • *Le Monde*, 9 et 10 février 1997.

3 • Loi qui fut modifiée par la suite en 1972, à l'initiative de René Pleven.

tournement « d'un moment fondateur de la foi chrétienne » pour des motifs commerciaux.

Le Tribunal de grande instance de Paris condamna cette affiche. En appel, le juge confirma cette décision en repreneant les termes de « représentation outrageante », avec « un élément de nudité racoleur ». De multiples publications et de grands médias commentèrent cette décision, évoquant le retour du délit de blasphème.

Mais le débat ne s'est pas terminé là. Le 14 novembre 2006, la Cour de cassation est revenue sur le jugement de la Cour d'appel de Paris, déboutant l'association Croyances et libertés. Elle a expliqué qu'il n'y a pas dans cette affiche d'attaques personnelles et directes envers une personne ou un groupe de personnes. Même si elle peut heurter des chrétiens, ce n'est pas, dans une société démocratique, une raison suffisante pour l'interdire. L'affiche a donc été autorisée finalement, presque deux ans après le début des procédures, mais elle n'a pourtant pas été utilisée.

A travers cette diversité de jugement sur le même cas, on constate les oscillations de la justice, qui d'abord reprend l'argument de l'injure aux personnes, puis fait sienne une interprétation libérale de la loi qui insiste sur la liberté d'expression.

Un bras de fer

L'opposition entre les religions et ceux qui les combattent a de l'avenir. La liberté d'expression est devenue un élément de la guerre juridique que les deux camps se livrent. Les opposants au discours religieux partent du droit au blasphème et de la nécessité de déjouer un ordre moral confessionnel. Les Eglises, pour leur part, ne s'attaquent pas aux articles négatifs sur les croyances ou à la dérision elle-même, mais cherchent à lutter contre les atteintes à la personne. Or le caractère public de l'exposition d'images blasphématoires est bien une atteinte à la personne, les passants ne pouvant pas ne pas voir telle ou telle affiche ou publicité. Il n'en est pas de même dans une exposition où il faut payer pour entrer et où on est libre de ne pas aller.

Si la liberté de blasphémer existe, elle s'arrête quand elle franchit l'espace public. Elle s'arrête aussi à une certaine « gratuité » du propos. Que des idées soient proposées dans une discussion intellectuelle est une chose - toutes les idées peuvent être discutées - mais l'exposition ou le propos « gratuit » qui touche quelque chose de sacré est considéré comme injurieux pour le croyant. Les limites sont toujours difficiles à établir entre ce qui est seulement critique et ce qui est réellement injurieux. Où tracer la limite de l'inacceptable ? Que dire de l'œuvre artistique ? Comment la subjectivité d'un juge intervient-elle ?



Le poids du contexte

Ces questions complexes se déroulent dans un contexte politique et intellectuel bien particulier. Rappelons-nous les débats qui se sont déroulés lors de la Conférence de l'ONU sur le racisme en 2009, à l'occasion d'une proposition de l'Organisation de la Conférence islamique qui voulait que soit votée une condamnation de la « diffamation des religions », notamment dans les médias. Ce n'est pas l'Eglise catholique qui a jeté de l'huile sur le feu dans ce cas. Elle travaille au contraire à la défense de la liberté religieuse. Dans son discours au Corps diplomatique, le 10 janvier 2011, le pape Benoît XVI a demandé au gouvernement pakistanais « de faire les efforts nécessaires pour abroger la loi contre le blasphème au Pakistan ».

Depuis le 11 septembre 2001, les relations entre l'Occident et le monde musulman se sont considérablement dégradées. Toute critique envers l'islam ou envers le Prophète est interprétée de manière très sensible par l'opinion publique, y compris avec des réactions violentes qui se répandent comme une traînée de poudre à travers le monde. Les propos du pape sur l'islam à Ratisbonne en septembre 2006 a été le détonateur de multiples émeutes en Indonésie et ailleurs.

Plus récemment, en septembre 2010, le pasteur Terry Jones a brûlé un Coran, ce qui a motivé une autre poussée de fièvre. Et voilà que le film *L'Innocence des musulmans* rallume les passions en septembre 2012. C'est le moment que *Charlie Hebdo* choisit, bien consciemment, pour publier de nouvelles caricatures de Mahomet. Le monde musulman s'est de nouveau enflammé, comme on pouvait s'y attendre.

Blasphème ou pas, il est aujourd'hui des sujets qui provoquent des soulèvements et des violences. Il serait innocent de penser que les forces extrémistes et fondamentalistes musulmanes ne profitent pas de ces occasions pour se faire connaître, pour déstabiliser l'ordre international et avancer leur agenda. Des forces politiques obscures sont à l'œuvre derrière certaines de ces manifestations.

Au-delà de ces agitations, il est clair que la liberté d'expression reste une valeur essentielle. Mais tout peut-il être dit sur tout ? Il n'y a pas de liberté dans un absolu éthéré. Toute existence, toute parole se déroule dans un contexte dont il faut bien tenir compte. Le refuser risque de laisser croire que les publications qui continuent à surfer sur cette vague le font pour d'autres motifs, par exemple pour attirer l'attention, provoquer l'opinion, augmenter leurs ventes et revenir à la surface médiatique d'où elles auraient été trop longtemps absentes.

De nombreuses publications n'ont pas voulu sortir ces caricatures, comme elles ont refusé en son temps de publier des photos touchant la vie privée de certains *people* : l'autocensure n'est pas forcément signe de faiblesse. Elle peut être aussi signe d'une véritable honnêteté et d'un sens de la responsabilité. D'autant que la liberté de blasphémer n'existe pas vraiment dans la mesure où personne n'est libre d'injurier, d'avilir ou de détruire.

Lorsque l'ordre public international est perturbé gravement parce que toutes les sociétés ne sont pas sécularisées comme les nôtres, la sagesse inviterait à quelque retenue. Ce n'est pas de la faiblesse, mais de la raison.

P. de Ch.

Offenses religieuses

Eclairage juridique

●●● **Philippe Gardaz**, Lausanne

Avocat, spécialiste du droit ecclésiastique¹

Les outrages à Dieu ou à la religion ne sont pas tolérés dans les pays de tradition islamique alors qu'ils sont monnaie courante, bien que déplaisante, dans nos régions. Est-il possible de faire cas juridiquement en Europe, et plus particulièrement en Suisse, de cette différence de perception ?

Issues du mouvement de pensée lancé au Siècle des Lumières, les démocraties occidentales privilégient la liberté d'opinion. Elle est le droit formateur, la matrice de la liberté générale de communication, qui inclut la liberté d'information, la liberté de la presse, de la radio et de la télévision, la liberté de l'art et la liberté de la science. A elle seule, cette énumération montre la large portée de la liberté d'opinion ou d'expression, qui est le droit de former, d'exprimer, de répandre son opinion quelle qu'elle soit. Elle concerne l'ensemble du processus de communication.

La notion d'opinion englobe tout jugement, toute appréciation, idée, manifestation de pensée, prise de position, conception, création artistique. Et, selon la formule de la Cour européenne des droits de l'homme, « la liberté d'expression ne vaut pas seulement pour les informations et les idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population ».

Comme les opinions ne se prouvent pas, elles sont protégées pour elles-mêmes. La liberté d'opinion est très large, car elle est fondamentale pour le fonctionnement des institutions démocratiques. Sans elle, tout débat est tronqué, biaisé.

Des restrictions

En Suisse, comme toute liberté publique, la liberté d'opinion peut être restreinte par une règle légale correspondant à un intérêt public ou à la protection d'un droit fondamental d'autrui. En matière religieuse, il n'y a que deux dispositions pénales qui la limitent : celle réprimant l'atteinte à la liberté de conscience et de croyance (art. 261 CP) et celle concernant la discrimination raciale ou religieuse (art. 261 bis CP).

Par la première, pour protéger la liberté et la paix religieuses, le Code pénal punit celui qui, publiquement et de façon vile, offense ou bafoue les convictions d'autrui en matière de croyance, celui qui, méchamment, profane un lieu ou un objet de culte ou encore empêche ou trouble un culte. Les termes *méchamment* ou *de façon vile* font d'emblée apparaître que les offenses sous forme ludique, caricaturale ou comique ne sont pas punissables. Seule l'atteinte intentionnelle aux convictions religieuses, grave au point de troubler la paix publique, est délictueuse. Cette norme légale a donc une portée fort restreinte et les jugements

1 • Philippe Gardaz est président du conseil de l'Institut des religions de l'Université de Fribourg et de Catholink. (n.d.l.r.)

sont rares. Un exemple toutefois : en 1971, la représentation de la croix du Christ sur laquelle ce dernier a été remplacé par un cochon a donné lieu à une condamnation.

La seconde disposition est la norme réprimant la discrimination raciale (et religieuse). Elle est plus complexe. Désireuse d'adhérer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 novembre 1965, la Suisse a introduit dans le Code pénal l'article 261 bis, qui a été confirmé en votation référendaire, mais n'en continue pas moins à défrayer la chronique. Cette convention oblige les Etats adhérents à déclarer punissable toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale.

Avec un zèle bien helvétique, nos autorités ont étendu la protection pénale à la discrimination d'ordre religieux. Mais avec une prudence tout aussi helvétique, en adhérant à la convention, elles ont expressément réservé la liberté d'opinion et d'association, qui sont notamment inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette fameuse règle légale punit l'incitation publique à la haine ou à la discrimination envers des personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ; elle punit aussi la propagation publique d'une idéologie visant à rabaisser les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion, ou encore le fait de rabaisser publiquement des personnes en portant atteinte à la dignité humaine, en raison de leur race, leur ethnie ou leur religion. L'essence de cette norme qui protège la dignité des personnes, c'est donc la *punissabilité* des actes publics qui rabaisent ou discriminent des personnes

d'une race, d'une ethnie ou d'une religion déterminée.

On se demande si elle a été contraignante pour les journalistes et les politiciens. Certains soutiennent que non, vu le petit nombre de condamnations prononcées pour discrimination raciale ou religieuse. Cette appréciation ignore cependant le phénomène de l'autocensure : on ne saura jamais combien d'écrits ou de discours ont été atténués, tempérés au-delà du nécessaire par crainte d'une enquête pénale, ouverte sur dénonciation des milieux concernés.

On doit encore évoquer les règles concernant les infractions contre l'honneur, qu'il s'agisse de la diffamation, de

Tribunal fédéral,
Lausanne



la calomnie ou de l'injure. Elles ont une portée tout à fait générale et s'appliquent donc aussi au domaine religieux, en principe tout au moins. Mais en fait, comme les milieux religieux répugnent à déposer plainte pénale, elles n'ont guère de portée concrète. De même, l'atteinte à la personnalité (art. 28ss CC), qui peut donner lieu à une action civile, n'est en pratique pas invoquée devant les tribunaux civils pour des causes d'ordre religieux.

En définitive, vu le principe général de la liberté d'opinion, la répression des excès dans la communication publique constitue une exception. Comme toute exception, elle ne doit être admise que de manière restrictive et la jurisprudence a bien veillé à ne pas transformer l'article punissant la discrimination raciale et religieuse en une muselière. Dans ce cadre, le blasphème, l'outrage à Dieu ou à la religion n'est pas punissable,

sauf s'il constitue une atteinte à la liberté de conscience et de croyance, ce qui est très rarement le cas.

Incompatibilité

On peut dire qu'il y a une incompatibilité absolue entre la répression du blasphème selon la tradition islamique et la fort large liberté d'opinion qui prévaut en Occident (Allemagne, France, Autriche, Grande-Bretagne) et non seulement en Suisse.

Une loi introduisant une protection particulière en faveur de Mahomet, pour tenir compte de la sensibilité musulmane en cette matière, est d'emblée exclue car elle violerait le principe d'égalité de traitement qui s'applique aussi au domaine religieux. La discrimination négative introduite par l'article constitutionnel interdisant la construction de minarets² ne saurait justifier une discrimination positive en faveur du Prophète, car une erreur ne se corrige pas par une autre erreur.

Les deux normes pénales suisses concernent toutes les croyances, convictions ou appartenances religieuses sans distinction. Une dérogation au caractère général de la liberté d'opinion n'est pas envisageable. Dès lors, quant au blasphème, l'Occident et l'islam sont inconciliables.

Ph. G.

www.choisir.ch

a fait peau neuve !

Visitez notre nouveau site Internet et ses dernières fonctionnalités :

- lire *choisir* en ligne (pour nos abonnés)
- partager nos articles sur les réseaux sociaux

Et retrouvez :

- nos éditoriaux
- nos recensions d'ouvrages
- nos archives

2 • L'initiative populaire « contre la construction de minarets » a été approuvée en votation par le peuple suisse le 29.11.2009. Lire à ce propos : **Louis Christiaens**, « Minarets : prenons de la hauteur ! », in *choisir* n° 598, octobre 2009, pp. 2-3, et l'entretien entre **Lucienne Bittar** et **Hafid Ouairi**, « Musulmans en Suisse. Une cohabitation en devenir », idem, pp. 23-26. Vous pouvez retrouver ces articles sur www.choisir.ch. (n.d.l.r.)

Des risques ambivalents

Les lois contre la diffamation religieuse

●●● **Thierry Schelling**, *Renens*
prêtre, spécialiste de l'islam

D'abord, comme toutes les religions, l'islam articule son éthique pratique autour des catégories du permis et de l'interdit (*al halâl we al harâm*).² Mais en raison de l'absence d'un « magistère » valide pour tous « transculturellement », l'interprétation du Coran et, encore plus, la sélection d'un *hadîth*³ pour cautionner ou prohiber moralement un acte sont variables. Car le but à atteindre est de devenir membre exemplaire d'« une communauté qui appelle au bien, ordonne le *convenable* et interdit le *blâmable*. Car ce seront eux qui réussiront » (Sourate 3,104).⁴ Ainsi pratiquer

le *convenable* et le *répréhensible*⁵ est encore plus obligatoire pour un(e) musulman(e) que, par exemple, le pèlerinage à la Mecque (le *hadj*), qui pourtant fait partie des cinq piliers, car tout le monde en est capable.⁶

Cependant le foisonnement des *foires aux questions* sur le Web trahit la pression de l'internaute qui cherche à savoir « comment faire pour bien faire », ajoutée parfois à une hypersensibilité (compréhensible) lorsque *les autres* (les non musulmans, l'Occident...) offensent tel ou tel aspect ou personne de la religion. C'est le difficile rapport minorité-majorité, parfois plus rude entre divers courants d'une même religion qu'entre deux religions.

Trente-quatre pays ont une loi anti-blasphème (chiffres de 2011),¹ en majorité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Maghreb) et subsaharienne (Somalie et Nigéria), donc dans des régions à majorité musulmane. Rappel de quelques notions fondamentales pour contextualiser la réaction autour du blasphème en islam.

- 1 • Etude du *Pew Research Center* (novembre 2012), cf. www.pewforum.org (consulté le 24 novembre 2012).
- 2 • En islam, l'arabe coranique ou *foshâ* est la langue législative.
- 3 • Recueil par écrit des actes et des paroles de Mahomet et de ses compagnons, considérés comme principes éthiques ; c'est la « tradition du Prophète » ou *sunna*.
- 4 • Les italiques sont de l'auteur.
- 5 • *Al ma'arûf we al mounkar*, paradigme par excellence dans la réflexion éthique en islam.
- 6 • Tandis qu'on peut être empêché de pèlerinage par un handicap ou une incapacité économique à se l'offrir.
- 7 • Personnage mythique du temps de l'Empire ottoman, bouffon et ouléma tout à la fois, au nom dérivé en autant de langues que de cultures islamiques correspondantes, et qui, par son côté *Oin-Oin*, enseigne la morale par l'absurde.

L'intention

Concernant le blasphème, comme dans toutes les cultures humaines, l'autodérision et la blague dérident aussi les musulmans : Nasr Al-Dîn Hodja⁷ est des plus connus pour ses savoureuses truculences ! En outre, en cas d'offense à la religion, la question décisive est donc : est-ce volontairement que l'on se moque du Prophète ? Si oui, on encourt le blâme (cf. Sourate 33,5), alors que l'erreur et l'oubli sont pardon-

« Là où il n'y a pas de croyance, il n'y a pas de blasphème. »
Salman Rushdie

nables - et pardonnés - par Dieu (cf. Sourate 2,286). En islam, comme dans toute éthique religieuse, l'intention est primordiale.

Exégèse plurivoque en matière d'éthique, impératif d'une vie morale concrète et doute quant à l'intention d'une raillerie : voilà des éléments du contexte passablement tendu entre, d'une part, la liberté d'expression au sein de sociétés qui se laïcisent⁸ et, de l'autre, un repli identitaire chez un certain type de croyant, chrétien ou musulman d'ailleurs,⁹ caractérisé par une grande irritabilité. Le blasphème en est un bon révélateur.

C'est toujours dans un contexte religieux qu'éclate le blasphème.¹⁰ S'il est d'abord associé à l'oralité, il est aussi applicable à l'écrit : caricatures, pamphlets, poèmes. En arabe classique, blasphème se dit *tjdf* (du verbe *jedefe*) mais aucune occurrence ne se trouve dans la source suprême de toute législation, le Coran ! Il faut donc chercher un autre terme. Il s'agit de *kuf*, que l'on pourrait traduire¹¹ par « ce qui occulte, ce qui détourne de la vérité originelle [*Wehr*] » et, dans le cas qui nous occupe, de « mécréance s'exprimant par la moquerie et des actes de dérision quant à Dieu, son message et son prophète ».¹²

La religion sert aussi bien à relier Terre et Ciel, humanité et divinité(s), qu'à délimiter des frontières : du permis et de l'interdit, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste. Elle « circonferencé » le sacré du profane en attribuant ici une valeur morale positive, et là une valeur négative ou tout au moins neutre. Naissent les lieux de culte séparés de la rue. Et c'est pareil pour la parole : des autorités religieuses délimitent le vocabulaire *dicible* et *indicible*.

Pour le monde islamique, on pourrait définir le blasphème ainsi : « Une injure

faite à Dieu, au Prophète, au Coran ou tout autre valeur sacrée en islam. »¹³ Les caricatures du Prophète dans des journaux danois en 2005 sont encore dans toutes les mémoires... Or cette forme d'insulte du religieux musulman de la part de l'Occident ne date pas d'hier. Un visage barbu, un cou de cheval et un corps de poisson, une bulle, *Mahumet*, surplombant le graphique : on trouve cette image dans la traduction latine du Coran commandée par Pierre le Vénérable au... XII^e siècle.

L'image du Prophète

On touche là à l'un des nerfs sensibles du blasphème en islam : la *portraiture* de Mahomet. Le représenter est devenu partout un blasphème pire que de le brocarder, alors que la législation affirme que c'est « celui qui *insulte* l'Envoyé d'Allah [qui] sera mis à mort à titre de peine légale ».¹⁴ Il n'en fut pas toujours ainsi.

Dès le X^e siècle, les diverses aires culturelles islamiques divergent quant à l'imagerie religieuse. Du XIV^e au XVII^e siècle, d'admirables miniatures perses

- 8 • N'oublions pas que parmi les nations à majorité musulmane, vivent des milliers de laïcs, athées, agnostiques...
- 9 • Le procès, en 2012, contre trois jeunes Russes (les Pussy Riots) à Moscou a vu le même chef d'accusation - blasphème - brandi par les autorités du Patriarcat orthodoxe.
- 10 • Lui sont synonymes des mots tels que *impiété, injure, insulte, juron, offense*.
- 11 • Le terme est complexe ; cf. **François Faucon**, *Kufr. Mécréances et hérésies en terre d'islam*, Paris, Berg International 2012, 158 p.
- 12 • Idem, p. 29.
- 13 • Cf. **M. Akyol**, *Islam without extremes. A Muslim case for liberty*, New York, Norton & Cie 2011, p. 279.
- 14 • Cité par **A.-M. Delcambre**, *Soufi ou mufti ? Quel avenir pour l'islam ?*, Paris, DDB 2007, p. 47.

ou des céramiques égyptiennes représentent le Prophète à visage découvert, des animaux, des plantes, des saints... Mais finalement, entre caricature moqueuse ou portrait enjoliveur, entre art figuratif ou aniconique (interdiction de représenter choses et personnes saintes), l'islam contemporain a fait le choix de l'amalgame pour condamner le tout. Dans son courant sunnite,¹⁵ il prône l'aniconisme absolu, même si on ne se rappelle plus vraiment depuis quand (aux VIII^e, IX^e, XIII^e siècles, disent les historiens de l'art islamique), au profit d'un développement exceptionnel de la calligraphie. Dilemme, donc, car même une belle effigie de Mahomet, l'« homme parfait », *al insân al kamîl*, est un crime de lèse-prophète !

Pourquoi le blasphème contre la personne du Prophète soulève-t-il étrangement plus de colère encore que ceux contre Dieu et les autres prophètes ?¹⁶ Est-ce parce que Mahomet est le prophète de l'islam, liant toute attaque contre lui à une attaque anti-islam et anti-musulmans ? Serait-ce l'identité des croyants, plus qu'une offense au sacré, qui serait heurtée par le blasphème ?

Ambiguïtés

La notion de blasphème a des conséquences paradoxales sur l'interreligieux, comme le démontre l'actualité récente. La nouvelle Constitution égyptienne, ratifiée le 25 décembre 2012 par le président Morsi, mentionne par exemple l'interdiction « des affronts et

des attaques contre les prophètes » (art. 38) : Jésus, qui est pour l'islam le prophète des chrétiens, y est ainsi inclus dans un souci de paix interconfessionnelle. Inversement, la maladroite controverse dite de Ratisbonne¹⁷ (discours de Benoît XVI sur les rapports entre religions et violence, 2006) déclencha l'ire de bien des musulmans à cause des paroles d'un chrétien (le pape) sur le prophète Mahomet. Une précision intéressante concerne les *dhimmis* qui blasphèment : « [Celui qui] profère contre le Prophète une injure qui ne fait pas partie des dogmes de la religion infidèle qu'il professe, ou qui aura injurié Allah dans les mêmes conditions, sera mis à mort, à moins qu'il ne devienne musulman. »¹⁸

Manifestation contre les caricatures de Mahomet, Paris, 2006



15 • En rivalité avec ses deux adversaires de toujours, le chiisme et le soufisme.

16 • Voir **M. Akyol**, op. cit., p. 283.

17 • Voir la bonne compilation sous *Wikipedia*, « Discours de Ratisbonne »).

18 • **A.-M. Delcambre**, idem. Les italiques sont de l'auteur.

Le blasphème, tremplin vers la conversion ? L'actualité au Pakistan illustre bien cette ambiguïté : Asia Bibi (chrétienne accusée de blasphème, jugée coupable et condamnée à mort en 2009) n'a pas été exécutée, alors que Salmân Tâsîr, gouverneur musulman du Punjab et opposant à la loi anti-blaspème de son pays, a, lui, été assassiné en 2011.

C'est donc à l'interne de l'islam que le blasphème est des plus opérationnels. Qui plus est, en être accusé peut mener à l'exil, au bannissement ou à la mort : on pense au récent procès (octobre 2012, reporté à février 2013) de Fazil Say, pianiste turc accusé de blasphème sur *twitter* ; aux accusations (avérées falsifiées par l'imam du village) contre la pakistanaise Rimsha Masih (2012) ; ou plus loin dans le temps, aux *fatwas* contre la Bengladi Taslima Nasreen (1993) et l'Indo-britannique Salman Rushdie (1989). Le blasphème, tamis pour l'orthodoxie ?

En 1997, un érudit musulman traite pour la première fois en anglais de la liberté d'expression dans un contexte musulman. Il y écrit que « le blasphème aujourd'hui ne peut en aucun cas menacer l'existence ou la continuité de l'islam en tant que grande religion, système légal et grande civilisation »¹⁹ car on convainc par osmose et non par interdiction. « Le pouvoir de toute foi vient non pas de sa coercition sur les critiques et ses détracteurs mais de l'intégrité morale et de la force intellectuelle de ses croyants. »²⁰

Mais son critique, S. Parvez Mansoor, note avec pertinence que le discours autour du blasphème est symptomatique du délicat équilibre en islam entre modernité et transcendance : peut-on tout dire sur la religion, y compris l'indicible ? Le Coran semble dire que oui : « Lorsque vous entendrez les versets

d'Allah reniés et raillés, ne vous asseyez pas avec eux jusqu'à qu'ils entrent dans un autre discours ; sinon, vous êtes comme eux ! » (Sourate 4, 140).

Prendre du recul

C'est l'abstention et la distanciation de paroles, même blasphématoires, qui semblent être l'attitude éthique requise pour un(e) musulman(e), sans exclure boycotts et démonstrations pacifiques au nom de leur liberté... d'expression. Et c'est la capacité à relativiser dans un contexte, certes un peu libertaire, qui est prônée : « Nous vivons dans une société dont l'humour et la caricature font partie intégrante. Il faut savoir l'accepter, sans perdre de vue la responsabilité morale qui s'impose à toute société multiculturelle et l'importance de ne pas inciter à la haine. »²¹ Quarante-sept pays du monde entier ont des lois contre la diffamation de la religion ou interdisant les discours de haine contre des groupes religieux. Fragile équilibre entre liberté d'expression et respect de l'autre...

Alors, le blasphème, risque ou opportunité ? A mon avis, la critique, la raillerie, le blasphème, etc., empêchent la religion de tomber dans l'un de ses travers : l'absolutisme ! Seul Dieu est Dieu. Et comme le dit Tayllerand, « il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité ».

Th. Sch.

19 • **M.H. Kamali**, *Freedom of expression in Islam*, Islamic Text Society 1997, p. 249.

20 • **M. Akyol**, op. cit., p. 284.

21 • **Yacob Mahi**, imam à Bruxelles, cité dans *La Libre Belgique*, in *Le Courrier International* n° 1146 (18-24 octobre 2012), p. 10.

Expérimentations

●●● **Patrick Bittar**, Paris
Réalisateur de films

cinéma

Tabou est un film original qui se présente en deux parties bien distinctes. La première, intitulée *Paradis perdu*, se déroule de nos jours à Lisbonne. Tous les personnages y sont tristes ou déprimés. Il y a en particulier Pilar, 60 ans, une catholique pieuse qui vit seule et est engagée dans des groupes caritatifs ou d'entraide. Elle va vouloir aider sa voisine de palier, une vieille dame qui perd son argent au casino et la boule chez elle : Aurora se dit victime des pratiques vaudou de sa bonne antillaise.

Bientôt, sur son lit de mort, Aurora souhaite revoir un homme : Ventura. C'est lui qui, dans la deuxième partie, raconte l'histoire de leur liaison dans les années 60, dans une colonie portugaise en Afrique. Cette partie, intitulée *Paradis*, se distingue par sa forme inhabituelle : voix off très littéraire, sur des images en noir et blanc, au format 16mm, presque muettes (quelques sons, mais aucun dialogue audible).

Tabou est un film sur la jeunesse perdue, empreint de la fameuse *saudade* portugaise, une mélancolie teintée de nostalgie. Le réalisateur Miguel Gomes estime que « le cinéma aujourd'hui est un peu comme ce personnage d'Aurora : sa jeunesse lui manque, l'âge où Murnau faisait des films, où le spectateur était plus innocent, moins conscient... » Car ce réalisateur cinéophile est un admirateur éperdu de Murnau, l'auteur dans les années 20 de chefs-d'œuvre comme *L'Aurore*, *Le dernier*

des hommes ou *Nosferatu le Vampire*. Gomes a d'ailleurs directement emprunté le titre de son film et de ses « chapitres » à la dernière œuvre du génie allemand. Le premier *Tabou* couplait la maîtrise de Murnau à l'ouverture au monde de Robert Flaherty, le grand documentariste de l'époque, qui avait participé à sa réalisation. On retrouve cette approche hybride dans le film de Gomes.

« J'ai l'impression que par rapport à un cinéma dominant, américain, la réponse européenne ces dernières années, c'est surtout un cinéma réaliste. Certes, il y a de très bons films dans tous les registres, mais moi je me sens beaucoup plus proche d'un cinéma qui n'essaie pas d'imiter la vie. Ce que j'aime au cinéma, c'est des choses comme *Le magicien d'Oz*, des films où il y a un monde avec des règles inventées ; pas les mêmes règles que dans la vie. »

Tabou, de Michel Gomes

« *Tabou* »



L'Odyssée de Pi, de Ang Lee

Gomes ose effectivement se lancer dans certaines voies formelles peu fréquentées. Mais le résultat ne m'a pas paru toujours réussi et mes attentes (nées de la bande-annonce) ont été quelque peu déçues. Le film, qui dure 1h50, aurait notamment gagné à être raccourci, surtout dans la première partie, comme ce monologue de quatre minutes où Aurora raconte un rêve pour justifier sa présence au casino...

Une monde merveilleux

Suivant une voie expérimentale quasiment opposée, avec des moyens financiers et techniques incomparables, Ang Lee nous emmène, avec *Life of Pi* (L'Odyssée de Pi pour la version française), dans un monde fabuleux, où les merveilles de la nature sont reproduites, rehaussées, ornementées avec *maestria* : épatantes images de synthèse (non identifiables), judicieuse utilisation de la 3D (avec son effet « déréalisant »), pour un film d'aventure qui se présente, dès le générique, comme un livre d'images offert à notre émerveillement...

Adapté d'un roman canadien à succès paru en 2001, le film raconte l'odyssée de Pi Patel, jeune Indien de Pondichéry, qui, après le naufrage du cargo où il s'était embarqué avec sa famille et les animaux de leur zoo, se retrouve coincé sur un canot de sauvetage en compagnie d'un zèbre, d'une hyène, d'un orang-outang et d'un tigre du Bengale ! Situation qui ne peut être qu'intéressante ! L'essentiel de l'intrigue se développe ensuite autour de l'organisation de la survie de Pi... et du tigre. Personnellement, j'ai chaussé mes lunettes et j'ai embarqué avec grand plaisir dans cette histoire de survie exceptionnelle.

Ce genre d'expérience initiatique solitaire, face à la nature immense et terrible, est propice à la réflexion métaphysique. Mais le propos exprimé ici tient du vernis *new age* et d'une religiosité très enfantine. Probablement imputable au roman, ce côté « supermarché des religions » peut être aussi le résultat du bras de fer entre le réalisateur et la *20th Century Fox*, qui destinait son film « au public des centres commerciaux » ! « Du monde entier », faudrait-il ajouter, sachant que le budget de production a été de 120 millions de dollars...

Ang Lee est un réalisateur surdoué, qui a fait preuve de ses talents protéiformes dans des films aux ambitions très diverses : *Raisons et sentiments*, *Ice Storm*, *Tigre et dragon*, *Le Secret de Brokeback Mountain*... Dans *Life of Pi*, il a tenu bon sur un point qui fait que son film au budget de *blockbuster* se distingue de la guimauve anthropomorphique habituellement servie par certains studios américains : les rapports entre Pi et les animaux sont marqués d'une distance respectueuse.

Il y a d'ailleurs, au début du récit, un clin d'œil ironique à un anthropomorphisme qui ne peut qu'exploser ensuite dans le face-à-face de survie : suite à une erreur à l'enregistrement de son acquisition par le zoo, le tigre a été affublé du nom de son ancien propriétaire, Richard Parker. Or, durant leur cohabitation forcée sur la coque de noix, le jeune Indien ne s'adresse jamais au magnifique fauve (en pensées ou en paroles) par son prénom, mais en lui donnant toujours du *Richard Parker* !

P. B.

L'art du mixage

●●● **Tuana Gökçim Toksöz**, Genève
Journaliste

Mashup est un terme généralement utilisé en vidéo ou en musique pour décrire le procédé qui consiste à associer deux éléments différents afin d'en créer un troisième, distinct et hybride. Maud Liardon amplifie le phénomène en l'appliquant à la danse, en plus de la musique. Proche de la performance scénique, elle mixe les disciplines et les genres pour rompre les frontières entre classique, contemporain et rock, entre danse, spectacle et concert.

Dans le cadre de la Fête de la musique 2011, son premier *mashup* a superposé le *Boléro* de Maurice Béjart et le morceau *Rid of me* de P.J. Harvey. Calquée de son guitariste (électrique) Bastien Dechaume, Maud Liardon, en artiste protéiforme, livrait une performance vocale proche de la musique expérimentale et une chorégraphie aux contours variés. Lors de la seconde édition d'Antigel, elle reprenait *La mort du cygne*, sur une chanson des *Black Angels*. Sorte d'ange controversé, vêtue d'un tutu noir, Maud Liardon poussait la grâce et la délicatesse jusqu'à affronter sur la scène la furie du rock, à la limite du punk. Le tout réactualisant des extraits de chorégraphies connues, dans une perspective contemporaine. A l'Association pour la danse contemporaine (ADC) de Genève, la danseuse reprendra ces diverses performances,

pour les remixer ensemble en y ajoutant des éléments nouveaux.

Contour

Issue d'une formation en danse classique et contemporaine au Conservatoire, puis à l'école de danse de Genève, Maud Liardon a perfectionné son art au Ballet de l'Opéra national de Lyon. A la suite de l'obtention du diplôme d'Etat de professeur de danse au Centre national de la danse de Paris, elle signe une résidence de deux ans en Suède comme soliste pour le Ballet de l'Opéra de Göteborg. En 2007, elle fonde l'association Arnica 9CH1 afin de développer un travail autobiographique.¹ Alliant vidéo, textes, danse, chant, l'artiste originaire de Nyon utilise l'humour pour parler d'elle et de la danse. Cette perspective donne naissance à *The swedish experience*. *Zelda Zonk* (2009), une autre performance remarquable, qui relate la fuite de Marilyn Monroe en 1954 : sous le pseudonyme de Zelda Zonk, la star Marilyn s'était rendue incognito de Los Angeles à New York. Maud Liardon s'est emparée de cette identité pour en faire une « autofiction ». Plus récemment encore, en novembre 2012, lors du festival de performances (PERF) organisé par la Maison Baaron et Piano Nobile, la danseuse électrisait la scène du Motel Campo avec *Le Pilote Feat. Maud Liardon*.

T. G. T.

Mash Up de Maud Liardon
du 20 février au
3 mars, à la
Salle des Eaux-Vives
(ADC), Genève
www.adc-geneve.ch

1 • Le Prix artistique de la ville de Nyon a été décerné à Arnica 9CH en novembre 2011 pour l'ensemble de son travail.

Silvia Härrì

Mention sublime

●●● **Un entretien entre Silvia Härrì**, Genève enseignante et écrivaine et **Sylvain Thévoz**, Genève écrivain et théologien

Née à Genève en 1975, Silvia Härrì enseigne l'italien et l'histoire de l'art au Collège Calvin. Elle est auteure de deux recueils poétiques, *Sur le fil* (Ostra Vetere 2006) et *Balbutier l'absence* (Grand-Saconnex, Samizdat 2010), d'un texte édité dans *Creuser les Voix* (Samizdat 2012) et de nouvelles. Plusieurs de ses textes ont été publiés dans des revues littéraires dont la *Revue de Belles-Lettres*. Elle a reçu le prix Studer Ganz 2011 et le prix de poésie des écrivains genevois 2011.¹

Sylvain Thévoz : *Née de père suisse et de mère italienne, vous travaillez, Silvia Härrì, tant le français que l'italien par des poèmes, des proses poétiques et des nouvelles. Comment se fait le passage d'une langue à l'autre ? Se façonnent-elles mutuellement ?*

Silvia Härrì : « J'ai eu la chance, depuis petite, d'être en contact constant avec la langue italienne par ma mère et ma grand-mère, et en même temps avec le français, puisque j'ai toujours vécu à Genève. J'essaie d'entretenir un mouvement de va-et-vient entre ces deux versants linguistiques. Il s'agit, en quelque sorte, d'un voyage entre deux terres également accueillantes, pour des raisons différentes.

» Dans la plupart des cas, je pars du français, qui est paradoxalement la lan-

gue qui m'est la plus "maternelle", pour aller vers l'italien, mais dans certains cas, c'est le contraire, des mots s'imposent à moi en italien et j'accomplis alors le parcours inverse. Ce qui m'intéresse, dans cet exercice de création en deux langues, est le processus dynamique qui s'instaure. Les textes sont perpétuellement en mouvement, parfois une expression de la version italienne me conduit à revenir sur le français, à modifier le texte, à le faire évoluer vers d'autres formes, et vice-versa. J'apprécie également la liberté que cela confère, cette capacité à pouvoir "se trahir" en passant d'une langue à l'autre, en l'assumant complètement puisque l'on est seul maître à bord. Cela permet souvent d'instiller au texte d'autres nuances, de produire des significations nouvelles. »

En vous lisant, je suis entraîné par votre attention soutenue au quotidien, aux petites choses infimes qui traversent les jours et en même temps élèvent celui qui les voit à une dimension presque cosmique. Y a-t-il chez vous une vo-

1 • A noter que le jury a également distingué **Sylvain Thévoz** pour *Les sanglots du sanglier*, Genève, Le Miel de l'Ours 2012, et lui a décerné la Plume d'or. (n.d.l.r.)

lonté, je dirai presque spirituelle, de saisir dans le petit, l'infime, une voie d'élévation possible ?

« J'aime les choses que l'on considère banales, les petits rien, les "miettes" du quotidien, parce qu'elles me semblent souvent en dire davantage sur l'homme et sa relation au monde que les concepts, les certitudes ou des mots claironnants. Par exemple, le point de départ du recueil de poésie que je vais publier prochainement est un déménagement, un événement à priori tout à fait banal dans une vie. Ce qui m'intéresse dans le choix d'un épisode ou d'un sujet aussi trivial est d'y trouver une résonance poétique, d'y puiser matière à réflexion sur les objets qui nous entourent, sur ce qu'on laisse de soi en un lieu, sur ce qu'on emporte vers un autre, en définitive sur ce qui fait le sens ou le non-sens d'une existence humaine.

» Je trouve captivant d'écrire à partir de ce qui manque ou du peu qui reste, avec les fragments, les bribes dans les interstices entre parole et silence. J'ignore si dans l'infime se trouve une voie d'élévation possible. S'il y en a une, elle demeure tout de même très horizontale ! En revanche, ce qui est sûr, c'est que la feuille tombée d'un arbre ou un éclat de verre ont autant de substance poétique que l'arbre tout entier ou le lustre de cristal. »

Vos écrits oscillent entre la convocation, la quête et la commémoration. Il y entre beaucoup de joie, une joie douce, un appel, presque une certitude, me semble-t-il, d'avoir trouvé un territoire propre. Écrire, c'est creuser la présence ?

« Oui, je crois que l'écriture, surtout poétique, offre un espace où dire et se dire, où se manifester en toute liberté.

Où mieux creuser la présence que dans ce territoire-là ? Je ne le troquerais contre aucun autre. »

Le fait d'être femme, mère, poète, conditionne-t-il votre écriture ? Comment conjuguez-vous ces trois identités ?

« J'imagine que cela a forcément une influence sur mon écriture, même si j'ai toujours eu du mal avec les catégorisations et que la question ne se pose pas en ces termes quand je me mets à écrire. Je n'ai jamais eu l'impression d'être confrontée à plusieurs identités. Il me semble en avoir une seule, composée de plusieurs facettes que je choisis ou non d'exprimer. Je pense

Silvia Härr



que l'écriture a toujours un lien, qu'il soit fortement explicité ou à peine suggéré, avec ce que nous sommes intimement, le contexte dans lequel on vit, les expériences qui nous marquent. Peut-être plus encore qu'avec le fait d'être né homme ou femme, d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant.

» La partie la plus importante du travail réside, à mon sens, dans l'élaboration formelle et stylistique de ces matériaux, pour qu'ils restent à la fois suffisamment intimes pour que l'auteur les reconnaisse comme siens et suffisamment ouverts et perméables à cet autre qui les lira, afin de l'autoriser à y entrer, à les entendre et parfois même à s'y reconnaître. »

Vous mettez très finement en exergue, dans vos textes, les failles, les fragilités, par une écriture chargée d'une extrême sensibilité et douceur. Quels sont les points de pression sur lesquels repose votre travail ?

« Très certainement dans mes premiers recueils, le manque, le doute, la perception de la labilité des choses, la nostalgie, la colère. Et dans les textes plus récents, le rapport intérieur/extérieur et la confusion qui en découle, le sentiment d'étrangeté. Apparaît souvent aussi le thème de la corporéité, des limites que le corps inflige, mais également de sa capacité de métamorphose. »

Obtenir en début 2012 une bourse d'écriture de la fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, est-ce une opportunité ou une pression supplémentaire ?

« Il s'agit avant tout d'une opportunité et d'un bel encouragement. Etant donné que le délai imparti pour réaliser l'ensemble du projet est de cinq ans, cela me permet de travailler sans hâte, de ménager une alternance entre moments d'écriture et retour réflexif sur

ce qui a été conçu. Heureusement, car mes textes sont lents à mûrir ! Je ne suis pas une sprinteuse, plutôt une marathonnienne. J'essaie de ne pas m'infliger d'attentes particulières et d'avancer tranquillement, sans sombrer dans l'excès de doute ou d'auto-satisfaction. »

La Société genevoise des écrivains a primé fin 2012 votre travail Mention fragile (destiné à être publié aux éditions Samizdat), dans le cadre d'un concours anonyme. Cette année faste en termes de reconnaissance change-t-elle votre écriture ? Vous sentez-vous plus "attendue au tournant" ?

« Au même titre que la bourse de Pro Helvetia, le Prix des écrivains genevois représente une stimulation ainsi qu'une forme de reconnaissance. J'avoue que cela me fait très plaisir qu'un jury de professionnels apprécie la qualité de mes textes, cela me donne envie de poursuivre, de persévérer. Je ne me sens pas pour autant plus "attendue au tournant" qu'auparavant. Ce qui compte à mes yeux est de fournir un travail que je considère comme abouti, que je puisse reconnaître comme mien, assumer et défendre, et ce même s'il ne rencontre pas l'approbation.

» Il est vrai, en revanche, que mon rythme d'écriture a changé, non en raison de ces reconnaissances officielles, mais simplement parce que je me suis octroyé un congé d'une année pour me consacrer à la création littéraire. Je le vis comme un privilège et j'essaie d'en profiter au mieux, même si la confrontation au texte s'avère parfois plus brutale puisque j'ai constamment les yeux rivés sur ce que j'écris, avec toutes les résistances, les obstacles et les doutes que cela implique. »

S. Th

Anthropologie et christologie

Paru en allemand en 1991, ce volume de la *Théologie systématique* de Pannenberg fait suite au premier tome traduit en 2008.¹ Il traite de la création du monde, de l'anthropologie (dignité et misère de l'homme), des liens entre anthropologie et christologie, de la divinité de Jésus-Christ et de la réconciliation du monde en Jésus-Christ.

Pannenberg n'entend pas séparer le thème de la création des thèmes anthropologiques, christologiques et soteriologiques. La création est d'emblée vue aussi à la lumière de la pneumatologie et de l'eschatologie. Le théologien confirme son attention soutenue pour les débats sur les relations entre la physique et la théologie, mais il aborde aussi de front la problématique du lien entre les forces de la nature et la dynamique de l'Esprit.

Notons les réflexions originales et audacieuses de l'auteur quant à de possibles homologues entre la notion physique de *champ* et son usage en théologie trinitaire : « La personne du Saint-Esprit elle-même ne doit pas être comprise comme champ, mais plutôt comme manifestation unique (singularité) du champ de l'essence divine. »

Il convient de mieux articuler les paradoxes de la vie en s'appuyant sur la notion de destination (*Bestimmung*) : la nature même de l'homme dépend de sa destination divine. Sur le chemin de cette destination surgit l'obstacle de l'aliénation, qui redonne leur signification aux idées de misère humaine et de péché.

Bien que la vie demeure traversée par des forces sombres, l'homme peut, par la raison et par le droit, accomplir des choses bonnes, mais seule la christologie vient vraiment répondre aux attentes de l'anthropologie. La divinité de l'homme Jésus n'a de sens que dans la perspective d'une autoréalisation du Dieu trinitaire, s'effectuant au sein de l'Histoire et incluant le moment de l'absence de Dieu signifié à la croix. Dieu se révèle et s'accomplit en exerçant sa seigneurie sur le mode d'une irruption de son Règne, irruption intervenant à la fois dans le monde et en contradiction avec l'état de ce monde. L'irruption de la seigneurie de Dieu s'exprime centralement dans la Résurrection, où Jésus se trouve justifié par Dieu.

La théologie en est conduite à revisiter le thème de la Réconciliation du monde et de l'homme. Sous l'action du Saint-Esprit, les hommes sont appelés à reproduire de manière contingente et autonome le mouvement d'autodifférenciation propre à l'agir et à l'être trinitaire de Dieu.

En fidélité critique à l'héritage de la Réforme, la tradition de l'Eglise demeure soumise ici non seulement aux Ecritures, qui ne sont pas une production des Eglises, mais également à l'Evangile en tant que puissance libératrice.

Denis Müller

Wolfgang Pannenberg,
Théologie systématique t. 2, traduit sous la direction d'Olivier Riaudel, Paris, Cerf 2011, 636 p.

1 • Voir *choisir* n° 597, septembre 2009, pp. 38-39, ou www.cedofor.ch.

Dialogue interreligieux

Waldenfels Hans,
Jésus-Christ et les religions. Points de repères pour le dialogue interreligieux dans une perspective chrétienne,
 Paris, Salvator 2011,
 170 p.

Voici un livre qui devrait devenir un incontournable dans la bibliothèque de tout féru de dialogue interreligieux ! L'auteur, un Allemand enseignant à Bonn, est spécialiste de la nouvelle théologie des religions (post-Vatican II !), branche de la théologie fondamentale. Ce livre est préfacé par un co-national jésuite, Christoph Theobald, ce qui lui donne un cadre un peu ignatien, à mon avis l'un des plus adaptés pour aborder le thème repris dans le titre : le christianisme et les autres religions.

L'accroche de l'ouvrage est la déclaration controversée *Dominus Iesus* de 2000, et tout particulièrement sa première partie, quasi occultée lors du débat d'alors, et par les médias et par les théologiens eux-mêmes. L'auteur lance le défi d'y puiser substance pour sa cogitation et son parcours livresque. Pari réussi.

Depuis *Nostra Aetate*, et plus généralement l'option du concile Vatican II dont le mot structurant pourrait être *dialogue*, maints ouvrages sont issus de théologiens d'un peu partout. Le magistère catholique s'est enrichi des Hans Küng, Yves Congar, Edward Schillebeeckx, Walter Kasper, Aloysius Pieris, Jon Sobrino et même de Joseph Ratzinger. Sous la plume de l'auteur, on les retrouve tous cités à bon escient. Hans Waldenfels rappelle leurs contributions réciproques à la réflexion globale du lien et de la place de Jésus-Christ face

à Bouddha, Mahomet, Moïse ou Bahauallah.

Cinq chapitres clairement traduits, au vocabulaire lisible malgré la spécificité du sujet abordé. Un glossaire des expressions phares de l'ouvrage et de la branche clôt le livre, ainsi qu'un choix (à mon sens trop restreint et donc un peu inutile) de textes fondamentaux des religions abordées, et un résumé explicite des mots-clés *théologie des religions*. Synthèse bienheureuse pour qui l'ignorerait ou hésiterait à aborder le thème.

Ouvrir la perspective

L'auteur commence par recentrer la problématique sur la personne de Jésus-Christ, en décrivant le sens du mot *religion*, « reliant » ou aussi « chemin », voire « rencontre ». Sa connaissance des religions d'Extrême-Orient lui permet d'élargir l'œil et l'esprit européen, trop concentré peut-être sur la réalité pluri-religieuse de la Méditerranée (judaïsme, christianisme, islam). On y apprend comment la personne de Jésus-Christ est reçue dans l'hindouisme et le bouddhisme notamment. Sans étaler les arabesques théologiques appropriées à un tel travail, Hans Waldenfels sélectionne ce qui peut faire écho à une oreille occidentale entre religions et Jésus-Christ. Une bonne assise pour le reste de son livre.

Au chapitre 2, c'est une éclairante mise en perspective des termes de *religion*, *religions* et *religiosité* qui continue le déroulement de sa réflexion. Le nœud du chapitre me semble être la question, bien christique et chrétienne : quel accueil fait-on à l'étrange, à l'étranger ? Et de rappeler l'indispensable travail œcuménique - intra-chrétien ! - qui doit sous-tendre l'interreligieux pour lui garantir une vraie pertinence. Lorsque l'identité chrétienne une et plurielle (catholique, protestante, orthodoxe...) sera clarifiée entre les Eglises de façon unanime, le dialogue du christianisme avec les autres religions en bénéficiera intelligemment. Et durablement.

Pour les amateurs d'arcane ecclésiologique, le chapitre 3 en offre une surprenante : relire la christologie de Chalcedoine, ce concile qui détermina le rapport de la nature divine et humaine en Christ. Il s'agit aussi d'en faire une évaluation, d'en montrer l'aspect local et historique - donc limité et culturel - et d'en conclure justement : le salut est effectif depuis 2000 ans et pour tout le monde ! Loin du syncrétisme tant décrié par d'aucuns, c'est du réalisme pur, qui est en même temps un vrai martyre : Christ est ressuscité pour tous et a sauvé le monde entier.

« Reste » à articuler la pluralité religieuse de ce monde autour du kérygme¹ ! Et il demeure nécessaire d'expliciter ce salut universel, même s'il est un fait.

Universalité de fait

Au chapitre 4, l'auteur choisit de lister et de réfléchir sur des éléments de la vie concrète de la personne humaine : l'homme est histoire, personnelle et

communautaire, histoire où se mêlent souffrance et quête de sens. En cela, il y a déjà une vraie universalité, qui doit être le tremplin commun pour le dialogue entre les humains, entre les croyants et inmanquablement entre les religions.

Le dernier et cinquième chapitre revient sur le mot *dialogue*, véritable clé de voûte et du concile Vatican II et d'une certaine vision d'Eglise contemporaine. Le dialogue demande de prendre en compte les questions de traduction et de vision de l'humain selon les diverses cultures, à partir desquelles parlent et vivent les personnes.

Et de conclure dynamiquement par trois verbes, pour étoffer (et relire) toute démarche interreligieuse : *chercher*, *témoigner* et *espérer*. Chercher à rencontrer l'autre dans sa vérité ; témoigner de sa propre vérité ; espérer, au sens fort du terme, que l'accueil de l'autre, de son humanité et de sa réalité devienne le ferment d'une unité plurielle. Une bibliographie par thèmes (christianisme et islam, Asie...) ferme cet ouvrage instructif, stimulant, bien écrit, sincère et dont l'auteur lui-même, dans d'ultimes *Remerciements*, souhaite qu'il ait un impact sur son lecteur ! Modestie bien placée. Sous la forme du dialogue, en somme.

Thierry Schelling

1 • Profession de foi fondamentale. (n.d.l.r.)

 ■ Philosophie

Frédéric Lenoir
La guérison du monde

Paris, Fayard 2012, 320 p.

Notre monde est malade. La crise actuelle a des racines et des ramifications lointaines et multiples et s'étend à toute la planète, ce qui rend son traitement plus complexe. C'est une crise systémique où l'on ne peut isoler les problèmes les uns des autres. Il devient urgent de changer de paradigme.

Frédéric Lenoir pose les fondements philosophiques d'une sagesse pour notre temps. Il brosse, dans un premier temps, une vaste fresque des mutations de plus en plus rapides de notre monde qui plongent leurs racines dans le néolithique, lorsque l'humain a cessé d'être nomade pour se sédentariser. L'accélération récente et exponentielle est devenue « une déferlante planétaire ».

Aux pessimistes sur l'Occident, il répond que « la civilisation occidentale n'est pas en train de mourir, mais qu'elle se métamorphose à l'échelle du monde. Il est nécessaire de faire advenir une vraie civilisation planétaire, fruit d'un dialogue entre les grandes civilisations historiques avec leurs mémoires, leurs cultures, leurs langues, leurs spiritualités », pour ne pas tomber sous le « choc des civilisations » décrit par Samuel Huntington.

Une révolution de la conscience humaine est déjà en marche à travers de multiples expériences (commerce équitable, taxe Tobin...) dont des personnalités comme Vandana Shiva en Inde, Ibrahim Abouleih en Egypte, Pierre Rabbi en France, Muhammad Yunus au Bangladesh et Maria Nowak sont les témoins.

Pour construire ensemble une civilisation globale, celle-ci doit être fondée sur des valeurs universelles : la vérité, la justice, le respect de l'autre, la liberté, l'amour, la beauté, les droits de l'homme. L'auteur les analyse dans toute leur complexité et sous leurs différents aspects. « Réenchanter le monde » est possible, en refusant la quantification de la vie. Cette nouvelle vision du monde ne se fera pas sans une révolution intérieure : se transformer soi-même pour changer le monde.

Rien de nouveau sous le soleil, mais l'urgence se fait de plus en plus grande. Et ce livre, loin de tout pessimisme, nous invite à cette révolution des consciences, porteuse de paix et de bonheur, à l'image du rameau d'olivier sur sa couverture.

Marie-Thérèse Bouchardy

 ■ Théologie

Michel Castro
L'itinéraire théologique
d'Henri Bouillard
De Thomas d'Aquin à Emmanuel Levinas
 Paris, Cerf 2012, 262 p.

Un des premiers apports de cet ouvrage est celui d'un portrait moral et intellectuel d'Henri Bouillard, jésuite atypique, peut-on dire, qui fit l'essentiel de sa carrière de théologien en dehors de la Compagnie, et cela dans un climat de suspicion dû aux positions résolument novatrices qu'il adopta en même temps que le Père de Lubac et d'autres (l'affaire de Fourvière, 1945-1950). Positions novatrices, que Michel Castro enracine dans l'influence que Kant exerça sur Bouillard.

L'exigence critique qui en procéda ne cessa de se développer selon deux perspectives : d'une part, une hostilité à tout dogmatisme qui poserait en absolu des certitudes finalement révisables, et à des systèmes de pensée qui se sont avérés réformables - ainsi une certaine scolastique figée ; d'autre part, une attention à l'homme, aux capacités humaines, qui ne sont pas à mépriser, même dans l'ordre de la foi. *Toute connaissance de Dieu est donnée par Dieu, mais ce n'en est pas moins une connaissance humaine*, est l'une de ses pensées centrales. Cette recherche de l'homme *capax Dei*, Bouillard la poursuit tout au long de rencontres qui font l'objet du livre de Michel Castro.

Tout d'abord Maurice Blondel, ou le tournant anthropologique en théologie, dans le prolongement duquel on trouve Karl Rahner. Karl Barth, dont il finit par admettre que la « primauté du Christ ne laisse pas suffisamment valoir la consistance propre dans l'ordre naturel, ni la part du sujet humain dans l'histoire du salut ». Eric Weil (le philosophe de Nice), qui joua pour Bouillard un rôle important dans trois domaines : la philoso-

phie transcendante - soit un retour sur Kant - confrontée à la transcendance religieuse ; la morale comme espace d'autonomie humaine ; les rapports entre religion et politique. Et enfin, Emmanuel Levinas, à qui il reprend l'idée de l'Autre comme transcendant absolu, mais voyant dans le Christ « l'absolument Autre qui devient proche ». A chaque fois l'homme est présent et respecté. Une excellente conclusion ouvre sur des extraits de lettres, où il est question d'Henri Bouillard sous les divers aspects de sa personnalité de jésuite, de professeur, d'ami, tous soulignant son intelligence supérieure, sa réserve, son courage dans les adversités de sa carrière de théologien en des temps troublés, et finalement dans la faiblesse et la maladie. Un beau livre.

Philibert Secretan

Jean-Pierre Torrell
Saint Thomas d'Aquin
L'homme et son œuvre
 Paris, Cerf 2012, 368 p.

L'auteur, spécialiste de saint Thomas, nous offre une nouvelle version de son *Initiation à saint Thomas*, pour mettre l'enseignement de ce grand théologien à la portée d'un plus large public. Bien des ouvrages savants ont déjà été écrits sur son œuvre, mais en laissant de côté l'homme que fut Thomas. C'est ici que s'inscrit le propos de l'auteur : regarder dans quelles circonstances et de quelle manière Thomas s'est investi dans ses écrits et y découvrir quelque chose de son visage, quelques traits de sa personne. Ainsi on retrouve dans la *Somme* les traces du combat que le jeune Thomas, résistant aux pressions familiales, a dû mener en entrant chez les dominicains : « Passé l'âge de la puberté (...) il vaut mieux obéir au Père des esprits (He 12,9) pour que nous vivions qu'aux générateurs de notre chair. » Chez les dominicains de Cologne, on lui avait donné le surnom de *bœuf muet de Sicile*, sans doute à cause de sa belle corpulence et aussi parce que Thomas quittait une réunion où la conversation déviait, se souvenant de saint Dominique qui ne voulait parler que de Dieu ou avec Dieu. Albert le Grand, alors son maître, prophétisa : « Nous l'appelons le *bœuf muet*, mais il fera retentir par sa doctrine un tel mugissement qu'il se répercutera dans le monde entier. »

Le nombre et la diversité de ses écrits sont impressionnants. Tout d'abord il dut commenter les *Sentences* de Pierre Lombard, passage obligé pour qui veut entreprendre des études théologiques. Il sera amené par la suite à commenter la moitié du Nouveau Testament et plusieurs livres de l'Ancien, redonnant la préférence dans son exégèse au sens littéral des textes.

Thomas chercha à dénouer des querelles à l'Université de Paris entre séculiers et religieux, en rédigeant *Contre les ennemis du culte de Dieu et de l'état religieux*. Inlassablement, au cours de ses diverses pérégrinations et particulièrement dans ses deux ouvrages marquants, la *Somme contre les gentils* et la *Somme*, il chercha à repousser les erreurs, les hérésies du monde ambiant et à rendre intelligible la vérité de la foi. Il s'appuyait aussi bien sur la raison, celle prônée, entre autres, par Aristote, que sur l'expérience mystique des autorités (prophètes, Pères de l'Eglise, saints). Saint Thomas était un homme extraordinairement doué, dispensant sa piété et sa grande culture par ses instructions, ses prédications et bien sûr ses écrits.

Monique Desthieux

■ Ethique

Denis Müller
La gauche, la droite et l'éthique
Jalons protestants et œcuméniques face aux défis de la laïcité
 Paris, Cerf 2012, 128 p.

Ce bref essai, qui traite de questions éthiques contemporaines, se lit comme un ensemble de poupées russes. A l'extérieur, il y a le débat, en particulier français, entre la gauche, forcément progressiste et donc ouverte au mariage homosexuel, et la droite, évidemment conservatrice. Ensuite vient l'opposition entre la laïcité qui, au nom du progrès, accepte l'adoption des enfants par les couples homosexuels, et le monde religieux qui, rétrograde, y est opposé. Si on avance encore, on trouve le débat entre une position catholique romaine qui absolutise la loi naturelle en matière de morale sexuelle et une position libérale protestante, parfois piégée par l'individualisme ambiant.

Parcourant ces diverses couches, l'auteur, théologien et éthicien protestant neuchâtois bien connu, ne ménage pas ses lecteurs. Il critique les positions des uns et des autres, notamment celles du magistère catholique, et montre tant les limites que l'intérêt des raisonnements tenus. Il incite à ouvrir des pages parfois oubliées d'auteurs comme Emmanuel Mounier (le catholicisme ondulant) ou André Dumas (une théologie de la réalité).

Denis Müller arrive ainsi à la « poupée » centrale : la relation entre la loi et la grâce, entre la loi et la liberté. La gauche politique, à laquelle l'auteur adhère, serait aveugle si elle s'alignait simplement sur la liberté morale, en oubliant l'exigence d'une loi protégeant les plus faibles. A l'inverse, « la vérité, si splendide et merveilleuse soit-elle, n'est pas sans l'humble, contingente et magnifique liberté des enfants de Dieu ». Le théologien appelle les Eglises à renouveler leur parole dans la fidélité à l'Evangile et la laïcité (Denis Müller s'adresse ici à un public essentiellement français... et catholique), à ne pas réduire les Eglises au silence.

Jean-Claude Huot

■ Collectif

Académie d'éducation et d'études
A la recherche d'une éthique universelle
 Paris, François-Xavier de Guibert 2012, 224 p.

L'Académie d'éducation et d'études sociales a choisi pour thème d'étude en 2011 les fondements d'une éthique universelle. Cette question est riche d'ambiguïtés. Les uns, comme beaucoup parmi les contributeurs de cet ouvrage, cherchent dans des textes fondateurs un argument d'autorité capable d'engendrer des lois prescriptives, argument d'autorité qu'ils ne peuvent pas fournir. Les autres, conscients de l'arrière-fond historique des diverses *Déclarations des droits de l'être humain*, signalent que ces textes fondateurs, aussi dogmatiques puissent-ils sembler, sont toujours précédés d'une sorte d'indignation collective devant les horreurs passées. « Les raisons me viennent après », disait déjà Blaise Pascal. Ce qui interdit la confusion habituelle entre le droit et la loi, et permet d'appuyer les

revendications légitimes sur autre chose que la seule conscience individuelle.

La problématique ambiguë de cet ouvrage a au moins le mérite de rappeler que le fondement d'une éthique universelle, comme l'universalité des droits humains, ne relève pas des événements particuliers qui les ont vu naître ni de la culture singulière de l'Occident chrétien. Si c'est bien la visée qui est universelle et non pas son origine, l'éthique, reflet des droits humains, reste un chantier toujours ouvert.

Etienne Perrot

■ Portraits

Françoise Bouchard
Saint Jean-François Régis
Témoin de l'Evangile pour aujourd'hui
 Paris, Salvator 2011, 254 p.

Des foules accourent pour l'écouter. Missionnaire dans l'âme, il possède le don d'éveiller les consciences à se tourner vers Dieu. Le Père Jean-François Régis, jésuite, né à Fontcouverte près de Carcassonne en 1597 et décédé à Lalouvesc en 1640, à 70 km du Puy-en-Velay, a mené une existence hors du commun.

D'abord, son union profonde avec Dieu, dans un esprit d'humilité, surprend les personnes rencontrées. Ensuite, sa manière d'enseigner dans les différents collèges réjouit les étudiants. Et puis, sa capacité d'organisation lui permet de créer *Le Refuge* pour les jeunes filles et d'assurer aux nombreuses dentellières le maintien de leur emploi, supprimé par un décret du Parlement, qui revient sur sa décision grâce à son intervention. Du reste, les obstacles ne manquent pas. Avec détermination et confiance en Dieu, il les surmonte.

Doué d'une santé de fer et d'une éloquence convaincante, le tout allié à une tendresse sans pareille, le Père Régis galvanise ses auditoires. Les gens se déplacent et viennent, en longues files, se confesser auprès de lui. Les anecdotes qui émaillent ses pérégrinations révèlent l'impact de cet homme de Dieu. D'ailleurs, c'est au cours d'un ministère harassant à Noël qu'il tombe malade et rend son dernier soupir peu après. Son tombeau attire à Lalouvesc aujourd'hui encore d'innombrables pèlerins.

Suivre l'itinéraire de ce géant dans la foi nous rend attentifs à la présence de Dieu dans le quotidien. L'auteur, par un style alerte, à travers des situations précises inventoriées dans les archives, nous retrace l'histoire d'une personne vivante, habitée de grandeur d'âme.

Willy Vogelsanger

André Steiger

Cinquième étage à gauche !

Entretiens avec François Marin

Lausanne, D'En bas & Films Plans-Fixes

2012, 144 p. + 1 CD

François Marin, metteur en scène, pédagogue et directeur de théâtre, nous offre dix entretiens qu'il a eus avec un homme hors du commun, dont le nom résonne familièrement dans le monde du théâtre : André Steiger. Cet homme, élevé dans un milieu modeste à Genève, développe dans son enfance une solide amitié avec deux autres garçons du même âge. Dans le grand jardin d'une villa abandonnée, les trois lurons se livrent à des combats navals, qui développent en eux le goût de l'histoire et de la géographie.

L'imagination, dont il dira « qu'elle est la mère de tous les récits et de toutes les figures », n'est pas étrangère à ces jeux d'enfants et d'adolescents. Une imagination enrichie lors de vacances passées en colonies, dont il garde en mémoire une image magnifique : celle d'un arbre immense au pied duquel s'asseyait chaque soir l'abbé Bouvier, entouré de tous les mômes, qui racontait les histoires les plus passionnantes qui soient. Un conteur hors du commun cet abbé, à qui hommage est rendu avec émotion.

A 15 ans, André Steiger entre en apprentissage, mais le goût des mots le conduisent chez Greta Prozor, au Conservatoire, certains soirs de semaine et le samedi. Il verra alors tout ce qui se donne dans les théâtres d'après-guerre, puis partira pour Paris, au Centre d'apprentissage d'art dramatique de la Rue Blanche. Comme il a évité l'armée et qu'il a passé dix mois au sana, il a lu tout ce qui pouvait lui tomber sous la main. C'est donc nanti d'une grande culture qu'il arrive là-bas et s'engage peu après dans l'aventure de la décentralisation théâtrale. Ce sera le Limousin (Comédie du Centre-Ouest) et de nombreuses expérien-

ces dans un type de théâtre socialement engagé. Puis il rejoindra le Théâtre national de Strasbourg comme metteur en scène et professeur. Sa passion pour Brecht et Adamov l'accompagnera sa vie durant et le théâtre sera toujours vu par lui comme un art socialement utile. De retour en Suisse romande, il enseigna et mit en scène de nombreuses pièces, et cela pendant de très nombreuses années.

Les neuvième et dixième entretiens tournent autour de la formation de l'acteur et l'inter-viéwé est intarissable. Ces deux chapitres sont plus « pointus » que les autres, lesquels eux, se lisent très facilement, tant l'homme de théâtre se raconte avec aisance.

Marie-Luce Dayer

■ Littérature

Christian Bobin

L'homme-joie

Paris, L'Iconoclaste 2012, 186 p.

Sur des pages bleues, sa couleur de prédilection, Christian Bobin écrit à la main une longue lettre, « avec des mots plus lumineux que la lumière », destinés à la femme aimée et perdue : « la plus que vive ». Cette disparition de l'être aimé, il en parle comme « l'enfoncement d'un poing de marbre dans la poitrine ».

Mais la vie reprend des couleurs, que ce soit le brun chocolat de la tête d'un cheval, enfoncée dans l'herbe verte noyée de boutons d'or, avec au-dessus de grands espaces célestes. Cette rencontre, confie l'auteur, avait quelque chose de religieux tant elle affirmait un aspect joyeux de la vie. Le même jour, une autre rencontre : des pois de senteur bleus et roses devant lesquels, en s'émerveillant, ses yeux sont comme illuminés par une lumière dorée.

Au fil de ces quinze courts récits, nous sont présentés des personnages hauts en couleur, comme Maria, enceinte, gitane aux yeux d'émeraude qui dévore l'azur en silence, n'osant prononcer que son nom ; Soulage, dont les tableaux semblent être des draps noirs suant de lumière, aussi apaisants qu'une séance de Zen ; ce bébé aux doigts potelés, tout au délice de déchiqeter une énorme feuille de vigne vierge rosée, répan-dant alors ce rose jusque dans notre âme

soudain rafraîchie ; et encore ce « prince perlé d'or », mimosa de la race des bénisseurs tant il diffuse une odeur de sainteté. L'auteur contribue largement à ouvrir nos sens intérieurs. Il nous entraîne à dépasser notre seule capacité de comprendre, pour être plus ouverts au monde symbolique. Sa poésie, tellement imagée et créative, est une fenêtre sur l'Invisible.

Monique Desthieux

Nadia Guerman
Les enfants de Rogojine

Lausanne, Noir sur Blanc 2012, 336 p.

La quatrième de couverture nous rend attentifs au fait que l'auteure s'est basée sur des expériences authentiques et que ce roman est indispensable pour essayer de comprendre la Russie d'aujourd'hui. Si vous en commencez la lecture, soyez avertis, vous serez happés et aurez toutes les peines du monde à vous arrêter.

Une doctorante en langues étrangères de l'Université de Moscou, qui enseigne à temps partiel et vit chichement avec sa mère, se voit offrir un travail temporaire de traductrice, dans une petite ville tranquille à 300 km environ de Moscou. Elle doit servir d'intermédiaire entre des fonctionnaires de l'Etat et des couples venus d'Espagne pour adopter des enfants abandonnés dont les orphelinats regorgent.

Commence alors pour cette jeune femme idéaliste, scientifique passionnée par ses recherches et habitée par son projet de thèse sur Dali, une lente descente aux enfers avec la réalité qu'elle va découvrir. Elle se voit offrir beaucoup d'argent. Elle pour qui l'argent n'a jamais été important, va réaliser qu'il peut offrir une aisance non négligeable.

Mais, peu à peu, les repas dans des restaurants de luxe, les vêtements de marques, la voiture de classe finissent par la laisser indifférente. Elle amasse des liasses d'euros dont elle ne sait que faire... Son malaise croît : celui de ne plus pouvoir concilier son travail à l'université et ses allées et venues vers les orphelinats. Elle en arrive à donner son congé à l'université.

Il y a pire encore : la découverte progressive de la corruption glauque et malsaine qui entoure le commerce d'adoptions.

Avec la jeune traductrice, nous découvrons ce que le mot *corruption* signifie et c'est à en vomir. Comme elle du reste qui n'en peut plus et qui ne sait plus qui elle est. Jusqu'au jour où une affaire, plus sordide encore que les autres, la conduit enfin à choisir une autre voie : elle se mettra à écrire. Ce livre est le fruit de son expérience et nous l'en remercions.

Marie-Luce Dayer

Edouard Philippe Höllmüller
L'envol

Fragments de langue paternelle
Lausanne, D'En bas 2012, 156 p.

Un homme qui a beaucoup étudié, beaucoup voyagé, beaucoup enseigné, fait beaucoup de sport, et qui est aujourd'hui à la retraite, se retrouve un jour, entre deux vols d'aile delta, face à l'un de ses fils qui lui demande : « Parle-moi de ton père. » Commence alors un long cheminement intérieur qui va le conduire aux strates de son enfance : un père aimé, une mère qui demande le divorce et confie ses deux garçons à une grand-mère sans doute aimante mais rigoureuse, très catholique, qui éduque ses petits-fils d'une main de maître. La guerre de l'autre côté du grand lac, pays d'origine de la grand-mère, changement de langue quand sa tante l'accueille en « pays » francophone, suicide du père aimé puis, bien plus tard, celui du frère cadet, aimé lui aussi.

Les souvenirs se bousculent et s'égrènent sans ordre chronologique dans des chapitres allant de A à Z. Une grande maîtrise de la langue, des réflexions profondes qui entraînent le lecteur loin, très loin, et le laissent, lorsque le mot fin apparaît, comme figé, en suspens. Les mots pour en témoigner ne viennent pas facilement. Un très beau livre.

Marie-Luce Dayer

Balmay Marie, Marguerat Daniel, *Nous irons tous au paradis. Le Jugement dernier en question*, Paris, Albin Michel 2012, 270 p.

Chabrilac Odile, *Arrêter de tout contrôler. Les joies de l'inattendu et de l'imprévu*, Genève-Bernex, Jouvence 2012, 158 p.

Choffa Catherine, *Devenez locavores ! Mangez bien, mangez bon, mangez local*, Genève-Bernex, Jouvence 2012, 190 p.

*****Col.,** *La voix de l'autre. Entendre la pauvreté*, Genève, Labor et Fides 2012, 88 p. [43883]

*****Col.,** *Katholische Kirche und demokratischer Rechtsstaat in pluralistischer Gesellschaft / L'Eglise catholique et l'Etat de droit démocratique dans une société pluraliste*, Zurich, Römisch-Katholische Zentralkonferenz der Schweiz 2012, 144 p. [44335]

*****Col.,** *Enseignement secondaire, formation humaniste et société XVI^e-XXI^e siècle*, Genève, Slatkine 2012, 440 p. [44344]

Crivelli Jean-Claude, *La liturgie, le peuple chrétien en prière*, Paris, Médiaspaul 2012, 136 p.

Delhez Charles, *Et si Dieu existait ? 120 questions en toute simplicité*, Paris/Namur, Mame/Fidélité 2012, 160 p.

Euvé François, *Mathématiques, astronomie, biologie et soin des âmes. Les jésuites et les sciences*, Bruxelles, Lessius 2012, 152 p.

Fédou Michel, *L'Eglise catholique et les autres croyants*, Paris, Médiaspaul 2012, 144 p.

Habersaat Edith, *Les souffleurs de mots. Roman*, Genève, Slatkine 2012, 144 p.

Haldas Georges, *Georges Haldas. L'invisible au quotidien*, Lausanne, L'Age d'Homme 2012, 656 p.

Honoré Jean, *Newman tel qu'en lui-même*, Paris, Cerf 2012, 212 p.

Jamet-Moreau Eglantine, *Le curé est une femme. L'ordination des femmes à la prêtrise dans l'Eglise d'Angleterre*, Paris, Harmattan 2012, 326 p.

Léonard André-Joseph, *La Divine Tragédie. Libre parcours dans la foi chrétienne*, Namur, Fidélité 2012, 124 p.

Meriboute Zidane, *Une « nouvelle » vie du prophète Muhammad*, Paris, Erick Bonnier 2012, 190 p.

Poupard Paul, *Souvenirs d'un cardinal*, Paris, Médiaspaul 2012, 176 p.

Reynier Chantal, *Ecritures saintes et Parole de Dieu*, Paris, Médiaspaul 2012, 168 p.

Roger Frère (= Roger Schutz), *A la joie je t'invite. Fragments inédits 1940-1963*, Taizé, Presses de Taizé 2012, 240 p.

Sant Rohan, *Comment en vient-on aux délocalisations et à la désindustrialisation en Suisse ? Quand la vente d'entreprises suisses à des groupes étrangers rime avec démantèlement, destruction d'emplois et perte de savoir-faire*, Lausanne, Favre SA 2012, 142 p.

Steinauer Jean, *La République des chanoines. Une histoire du pouvoir à Fribourg*, Baden, hier + jetzt Verlag 2012, 212 p.

Teilhard de Chardin Pierre, *Lettres d'Hastings et de Paris 1908-1914*, Paris, Cerf 2012, 334 p.

Valadier Paul, *La beauté fait signe. Arts, morale, religion*, Paris, Cerf 2012, 232 p.

Venon Fabien, *Les paroisses de Montréal en crise. La fin d'un bastion catholique ?* Paris, Harmattan 2012, 200 p.

Wüthrich Georges, *Dölf Ogi. So wa(h)res !* Olten, Weltbild Verlag 2012, 176 p.

XXX, *L'Evangile selon saint Luc et le chapitre 2 des Actes des Apôtres*, St-Maurice, Saint-Augustin 2012, 194 p.

Grandir

Mercredi. C'est mon tour de garder les gosses. Angoisse ! Comment les occuper ? Comment canaliser leur énergie débordante ? Un atelier de peinture, peut-être ? « Ouais ! » crient-ils à l'unisson. Je dispose couleurs, papier et pinceaux sur la table et c'est parti. Du haut de ses trois ans, Maël me pond un superbe Picasso, tandis que Nolan, son aîné, s'active sur une composition monochrome digne du MoMa de New-York. Puis Maël renverse par mégarde son gobelet sur la peinture de son frère, et les arts plastiques sont brutalement renvoyés aux oubliettes, chassés par les arts martiaux. Pour désamorcer la bombe, je propose un jeu rigolo. Le jeu du panier, par exemple.

Facile. On place un panier au milieu de la chambre et on essaie de lancer une balle dedans. Le premier qui fait dix paniers a gagné. « Ouais ! » jubile Nolan, sûr de remporter la palme. Et effectivement, tout commence bien pour lui, il marque un point, puis deux, puis trois. Puis plus rien. Maël le rattrape et le dépasse. Et c'est le drame. Nolan éclate en sanglots et arrête de jouer. J'essaie de le consoler, en vain. « Je veux gagner ! » suffoque-t-il. Je l'assure qu'il peut encore gagner s'il ac-

cepte de continuer à jouer. Il obtempère, mais le cœur n'y est plus. Il perd la partie et pleure de plus belle.

Que faire ? Lui dire que je comprends son chagrin, dans la mesure où, moi aussi, j'ai toujours été une affreuse mauvaise perdante, au point de lancer les dés, les pions ou les cartes à travers la pièce, voire même à la figure de mes adversaires ? Euh... non. Sans doute vaut-il mieux lui faire un brin de morale, en lui expliquant qu'il est normal de vouloir gagner, mais qu'il faut aussi apprendre à perdre, car dans la vie on ne gagne pas toujours, même quand on est un grand champion comme Roger Federer, aussi beau et élégant dans la défaite que dans la victoire. L'argument, toutefois, ne touche absolument pas Nolan. « Mais moi je veux être le premier ! » clame-t-il avec violence. Je lui réponds que personne ne peut être tout le temps premier, et que s'il n'arrive pas à accepter cela, eh bien ! il risque d'être très malheureux plus tard. Puis, histoire de nous changer les idées à tous, je propose une petite séance télé. « Ouais ! »

Tandis que Mickey, Donald et Dingo font des galipettes sur l'écran, je repense à cette obsession d'être premier. Ce n'est pas la... première fois que Nolan en parle. Il y a quelques semaines, je

lui ai demandé ce qui l'intéressait le plus dans la vie. Je m'attendais à ce qu'il cite les voitures de course, ou les volcans, ou la lecture et le calcul, ou les tablettes numériques. Mais non. D'un ton résolu, il m'a répondu : « Etre le premier. » Réponse plutôt dérangement. Et néanmoins très explicable en raison des succès scolaires du gamin. Cela doit être exaltant de savoir lire et compter avant les autres, et de recevoir plein de compliments de la maîtresse. De quoi attraper la grosse tête. Nolan a-t-il la grosse tête ? En tout cas, il ne rate pas une occasion de proclamer qu'il est le meilleur. L'autre jour, il a même annoncé à sa mère qu'il était « un véritable génie ». Elle lui a rétorqué qu'il serait encore plus génial s'il faisait preuve de modestie, mais il n'a pas saisi l'ironie. Et le voilà aujourd'hui, à la veille de son sixième anniversaire, plein de désirs et d'ambitions, tendu vers la réussite à tout prix - victime déjà de ce syndrome du premier de classe qui oblige à la performance.

C'est dur à admettre. J'aurais tant voulu qu'il passe à travers les mailles du filet. Qu'il échappe à l'esprit de compétition régnant sur la planète. Qu'il reste un petit ange blond effleurant à peine le sol, intouché, préservé, candide - comme l'est encore son petit

frère Maël, tout émerveillé d'avoir découvert « une étoile d'araignée » sous le meuble ! Mais qu'y puis-je ? Il faut bien que la vie aille son chemin, que les destins se tracent, que les enfants grandissent - et que le journal télévisé, avec son lot de drames et de larmes, remplace Mickey sur le petit écran.

« Bon, et si vous alliez jouer avec vos jouets de Noël ? » proposai-je aux deux garnements. « Ouais ! » s'écrièrent-ils en chœur. Illico presto, Maël - qui adore la musique et a une très jolie voix - va chercher sa nouvelle guitare et m'offre un concert de rock. Puis Nolan me montre sa super nouvelle voiture télécommandée, sur laquelle il a posé les autocollants lui-même. Je m'extasie abondamment devant l'objet et je demande qui le lui a donné. Il me regarde comme si j'étais débile. Puis il me répond que c'est le Père Noël, bien sûr. Ouf ! Je respire.

Gladys Théodoloz

